

**LA 9^{ème} RÉUNION
DE L'ASSOCIATION DES SÉNATS D'EUROPE**

Bucarest, 11 - 13 octobre 2007

Assurer une gouvernance transparente et responsable – la contribution des Sénats

Nicolae Vacaroiu,

Président du Sénat de la Roumanie

Messieurs les Présidents et Vice-présidents des Sénats,
Collègues sénateurs et secrétaires généraux,
Distingués membres du corps diplomatique,
Mesdames et messieurs,

J'ai le privilège d'exprimer aujourd'hui, au nom de tous mes collègues sénateurs et le mien personnel, la joie de vous avoir comme invités au Sénat de Roumanie, à l'occasion de la 9ème réunion de notre Association. Il est certain que l'Association des Sénats d'Europe ait établi, d'ores et déjà, une belle tradition de coopération entre les chambres hautes des parlements européens. Profondément honoré de vous rencontrer, j'ai le plaisir de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à Bucarest.

La participation aux activités de l'Association des Sénats d'Europe a une signification particulière pour l'institution que je représente, dans les conditions où le Sénat se voit attribuer un rôle essentiel dans le soutien des priorités de la Roumanie découlant de sa nouvelle qualité de membre de l'Union européenne. Je pense à la consolidation de la réforme au plan intérieur, condition sine qua non de l'intégration complète dans les structures communautaires, tout comme à la volonté d'assumer progressivement par notre pays de la qualité de participant direct, responsable, efficace à la définition et à la mise en pratique des projets inscrits à l'agenda européen y compris par la valorisation de son potentiel stratégique dans le contexte régional, sous-régional, régional et euro atlantique.

Le Sénat de la Roumanie alloue à l'heure actuelle un vaste portefeuille de ressources parlementaires afin d'approcher dans un nouveau registre son mandat constitutionnel et

d'appliquer les objectifs de la politique extérieure qui réunissent le consensus des forces politiques parlementaires. Un des instruments d'appui de la politique extérieure dont les valeurs sont unanimement reconnues de nos jours, c'est justement la diplomatie parlementaire et, de cette perspective, la 9ème Réunion de l'Association des Sénats d'Europe est un des plus importants événements parlementaires organisé par la Roumanie ces dernières années.

Chers collègues,

La consolidation de l'Etat de droit impose une préoccupation permanente et des initiatives innovatrices en vue du perfectionnement des rapports entre le parlement et l'exécutif. A la lumière du mandat confié par les citoyens et les attributions définitives de contrôle démocratique sur le pouvoir exécutif les Sénats contribuent de façon décisive à la garantie d'une gouvernance transparente et responsable. C'est un acte qui vise à assurer la sécurité, la stabilité, le bien-être des citoyens. Je considère donc et j'espère être dans l'assentiment de toute la salle ici présente que le thème principal de notre réunion est suffisamment généreux et va nous offrir l'occasion de procéder à un échange d'expérience intéressant et fructueux à la fois.

Je vous encourage en égale mesure d'aborder une large gamme de sujets importants pour le thème principal de la réunion. Il s'agit notamment du parlementarisme et de l'activité bicamérale. Je pense donc au rôle, aux priorités et aux défis auxquels se heurte les Sénats lors de la promotion de la bonne gouvernance. En même temps, je pense que les suggestions et les propositions sont bienvenues si elles visent l'approfondissement de la collaboration entre les Sénats européens sur la base du pragmatisme et de l'efficacité pour consolider l'identité, le rôle de l'Association dans le cadre de la coopération parlementaire au plan européen et international.

Pour la dernière partie de la Réunion, nous avons proposé une discussion à-propos du *renforcement de la capacité administrative des Sénats* puisque nous considérons qu'il est utile et intéressant de présenter les excellents résultats d'un programme de jumelage PHARE récemment conclu et auquel ont participé trois des institutions membres de notre Association: les Sénats de France et d'Italie auxquels s'est jointe l'Assemblée Nationale de Hongrie, comme partenaires, et, respectivement, le Sénat de la Roumanie en qualité de

bénéficiaire. Le but de ce point est de faire connaître des expériences des plus diverses en matière de consolidation institutionnelle des Sénats, que je vous invite à partager.

Dans la perspective, je pense qu'on pourrait envisager l'établissement d'un mécanisme concret de valorisation du potentiel de l'Association en matière de coopération et d'échange d'expériences et bonnes pratiques, afin d'identifier les besoins individuels de renforcement institutionnel aux différents paliers de l'activité des Sénats et, ensuite, des formes d'assistance et de coopération sur des bases multilatérales et bilatérales au niveau des membres de l'Association.

Je vous remercie donc de votre attention et je vous prie de me permettre de déclarer ouverte la 9ème Réunion des Sénats européens en souhaitant évidemment plein de succès aux débats qui vont suivre.

Chers collègues,

Quelques aspects d'organisation tout d'abord.

Je veux tout d'abord vous informer que vous avez reçu depuis le mois d'avril le programme de cette réunion et ultérieurement ce programme a été complété. La dernière version du programme se trouve dans les dossiers sur vos tables et je vous consulte maintenant si vous avez des observations à propos du libellé de ce programme. S'il n'y a pas d'observations, alors chers participants je vous en remercie.

Avant de commencer nos débats, j'ai le grand plaisir d'adresser à Monsieur le Sénateur Iñaki ANASAGASTI, Secrétaire du Bureau du Sénat de l'Espagne, et par son intermédiaire, aux collègues sénateurs espagnols et au peuple espagnol les félicitations les plus chaleureuses et vœux de prospérité à l'occasion de la Fête Nationale qui est marquée aujourd'hui.

A-propos du déroulement de la réunion, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes collègues de la délégation roumaine présents ici :

Madame la Vice-présidente Norica Nicolae, Monsieur le Secrétaire du Sénat, Monsieur Gavrilă Vasilescu, Madame la Sénatrice Cornelia Cazacu, Monsieur le Secrétaire Général, Dan Vasiliu.

Pour ce qui est des prises de parole, je vais avoir le plaisir d'inviter les chefs des délégations ici à la tribune dans l'ordre alphabétique des noms des Etats membres en roumain.

Je vais vous prier, aussi, si vous avez vos interventions écrites, si possible, on voudrait bien qu'un exemplaire soit déposé au secrétariat pour en avoir des copies et les fournir aux interprètes pour faciliter leur travail, et aussi pour pouvoir offrir aux personnes intéressées une copie immédiate.

La première partie de notre session va durer jusqu'à dix heures trente, traitant du thème principal ; à dix heures trente il y aura une petite pause de café. Je vais donc vous y inviter dans le foyer de la salle, derrière le Présidium. Vers onze heures on va reprendre nos débats sur le principal thème de la réunion. A midi trente il y aura la pause du déjeuner que nous allons prendre ensemble et nous allons évidemment continuer nos discussions sur divers thèmes d'intérêt commun jusqu'à quatorze heures trente lorsque les chefs des délégations vont m'accompagner au Palais Présidentiel pour une brève rencontre avec le Président de la Roumanie, Monsieur Traian Băsescu. Nous allons regagner le siège du Sénat pour reprendre les travaux à seize heures et pour continuer tout d'abord les débats en marge d'une gouvernance transparente et responsable et puis à seize heures trente, on commencera le deuxième volet des activités: le renforcement de l'activité administratives des Sénats, un très bref volet. Finalement, chers collègues, si vous êtes d'accord, évidemment, nous allons adopter une déclaration commune et j'ai sollicité aux délégations d'avancer leurs éventuelles observations au secrétariat. On aura évidemment des discussions au cours de la réunion pour pouvoir finalement adopter avec votre approbation cette déclaration commune de la 9ème Réunion de l'Association des Sénats européens. A dix-huit heures, chers collègues, il y aura ici, dans une salle bien proche une conférence de presse des chefs des délégations. Je vais évidemment vous offrir la parole pour dire quelques mots à propos de notre Association, de notre réunion d'aujourd'hui. Finalement, il y aura aussi des interventions, si je ne me trompe, à-propos de l'organisation des la réunion ordinaire suivante et, aussi, si j'ai bien compris, d'une réunion extraordinaire, pour le premier point de la part de la délégation autrichienne, pour le deuxième point de la part de la délégation russe.

Donc voilà en grandes lignes le programme d'aujourd'hui, chers collègues. Et par voie de conséquence, je propose d'être opératifs et d'entrer dans le vif du débat du principal thème de notre réunion, à savoir la contribution des sénats à la garantie d'une gouvernance transparente et responsable. Il est un plaisir pour moi d'inviter à prendre la parole Madame HASELBACH, Vice-présidente du Conseil Fédéral d'Autriche.

Je vous remercie. Vous avez la parole.

Anne-Elisabeth Haselbach,

Vice-présidente du Conseil fédéral de la République d'Autriche

Monsieur le Président, Chers délégués, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, Monsieur le Président, en premier lieu, vous remercier des excellents préparatifs et de l'organisation excellente de cette réunion, tout comme de la chaleureuse hospitalité dont nous bénéficions.

Le sujet dont nous nous occupons dans le cadre de ce débat est éloquent pour le développement d'une démocratie saine, une démocratie transparente. L'idée est complètement acceptée par la société. Dans ce contexte, il faut souligner clairement la transparence et la bonne gouvernance qui doivent faire l'objet de l'attention de toute la société, du législatif, du gouvernement, de la justice, de la vie économique et ainsi de suite. Nous devons tous accepter les règles, nous devons tous respecter ces règles et nous devons tous conscientiser les dégâts auxquels conduisent les violations de ces règles. Tous les éléments de la société doivent se rendre compte du fait qu'offrir ou recevoir des pourboires c'est quelque chose qui n'est pas seulement immoral mais c'est aussi quelque chose qui affecte la vie de la société. Je voudrais tout d'abord vous aider à vous faire une idée générale sur le rôle du Conseil fédéral dans la législation autrichienne. Le Conseil fédéral entre autres, doit empêcher la possible transgression des privilèges des provinces par des lois votées par le Conseil national. La compétence du Conseil fédéral est en premier lieu celle qui vise l'utilisation de son droit de veto pour assurer du fait que l'Etat fédéral n'augmente pas graduellement ces compétences aux dépens des provinces. Par rapport au Conseil national de l'Autriche, le Conseil fédéral n'a pas certains pouvoirs et personnellement je me réjouissais si je savais qu'il pouvait en avoir par exemple le droit

de créer des commissions d'enquête spéciales, le droit de déposer une motion de méfiance à l'encontre du gouvernement fédéral ou le droit de mettre sous enquête pénale le gouvernement. Il y a plusieurs instruments dont nous disposons dont: le droit d'interpeller et de poser des questions aux membres du gouvernement fédéral. Nous avons aussi, aux termes des règlements de procédure, des questions orales, puis des questions adressées par écrit et les soi-disant questions urgentes formulées dans les séances plénières. Le droit de formuler ces questions dans des situations d'urgence, au cours des réunions plénières constitue un moyen de forcer des discussions avec des membres du gouvernement fédéral qui sont soumis à ces questions. Puis, le Conseil fédéral a le droit de décider dans le cas des solutions obligatoires et peut obliger le gouvernement de respecter les opinions exprimées par le Conseil fédéral. En troisième lieu, il a le droit de demander la présence du gouvernement, des membres du gouvernement au cours des séances plénières du Conseil. Ces instruments sont peut-être sous-estimés, mais je pense qu'ils ne devraient pas être sous-estimés vu leur contribution à une bonne gouvernance responsable. Au moment actuel, l'Autriche est impliquée dans un ample débat sur la réforme structurale de l'Etat fédéral. Le rôle et les compétences législatives et de contrôle du Conseil fédéral constituent un sujet important dans ce débat. Une distribution équitable des droits de contrôle dans les deux chambres parlementaires devrait être une conséquence majeure du fédéralisme puisque le fédéralisme n'est qu'un des piliers de la Constitution autrichienne.

Mesdames et Messieurs,

Les sociétés changent; les responsabilités du gouvernement et les responsabilités législatives augmentent incessamment. Je considère alors que le Conseil fédéral d'Autriche - et je pourrais dire que les Sénats en général en Europe - doivent s'équiper constamment de compétences toujours accrues, notamment en ce qui concerne le contrôle du gouvernement. L'accroissement de ces compétences du Sénat peut conduire à l'amélioration de la perception du public pour ce qui est de notre activité. Je considère que c'est l'une de nos principales tâches de prouver l'utilité du système bicaméral, de faire que les gens conscientisent la nécessité d'un parlement pluraliste en tant que le représentant élu des citoyens. Je voudrais également souligner qu'il ne faut jamais hésiter de soutenir le droit du Conseil de s'attaquer aux problèmes d'intérêt général lorsque nous sommes confrontés à l'impossibilité des Sénats par rapport à d'autres organismes

parlementaires d'intervenir. Il nous faut tout faire pour intervenir afin que la compétence de contrôle de ces organismes parlementaires augmente. C'est de nous que dépend la volonté de prouver la nécessité du système bicaméral, notre foi dans le législatif et notre dévouement envers l'Etat de droit. Je vous remercie.

Président Nicolae Vacaroiu

Merci bien, Madame Vice-présidente Elisabeth Haselbach. J'apprécie particulièrement votre présentation, mais nous nous réjouissons tous à-propos de votre préoccupation manifeste dans le sens de renforcer et d'accroître le rôle du Conseil Fédéral à-propos du contrôle sur l'exécutif. Je suis persuadé moi-même que vous aurez du succès. J'invite Armand De DECKER, Président du Sénat belge. Monsieur De Decker s'il vous plaît.

**Armand De Decker,
Président du Sénat du Royaume de Belgique**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, mes et nos plus vifs remerciements pour votre hospitalité, pour la merveilleuse soirée que vous nous avez fait hier soir au Palais de Mogosoia et qui nous a donné l'occasion de nous retrouver.

En ce qui me concerne, puisque je viens de reprendre mes fonctions de Président du Sénat depuis deux mois, c'était un plaisir particulier que de pouvoir me retrouver parmi vous, les amis que notre Association m'avait permis de mieux connaître et je voudrais à cette occasion aussi féliciter une fois de plus notre ami, le Président Christian Poncelet, pour l'idée géniale qu'il a eu lorsqu'il a suggéré de mettre sur pieds notre Association. Je crois que les Sénats ont un rôle particulier dans les systèmes démocratiques, rôle particulier qui précisément doit contribuer à augmenter la qualité de la gouvernance qui est le thème qui nous réunit aujourd'hui et ce pour de nombreuses raisons. Tout d'abord parce que très souvent le Sénat assure une meilleure représentation des différents groupes territoriaux, locaux, culturels qui constituent nos différents pays, mais aussi parce que le Sénat, par définition - et c'est ce que je défends avec le plus de vigueur en Belgique, dans

mon pays - lutte contre l'un des grands maux de notre temps, et ce grand mal de notre temps c'est l'immédiateté. La Chambre des Députés de différents pays travaille sous la pression de l'actualité, de l'immédiateté, et je crois que rien n'est plus néfaste à la qualité des décisions politiques que cette pression de l'immédiat. Les Hautes Assemblées aux deuxièmes chambres prennent généralement le recul, la distance, la hauteur et refusent d'examiner des sujets dans la précipitation et dans l'urgence. Au Sénat belge, par exemple, il n'y a pas de procédure d'urgence qui est utilisée à tour de bras à la Chambre des Députés, mais qui n'existe pas au Sénat. Nous en sommes fiers et si parfois cela peut amener des critiques du gouvernement ou parfois des moqueries d'une partie de la presse je crois qu'à la fin du processus, tout le monde se réjouit que le Sénat ait pris parfois le temps de réfléchir. Le mal de notre temps c'est précisément que l'on ne prend plus suffisamment le temps de réfléchir. Alors, Monsieur le Président, vous avez fixé comme thème de notre réunion: une gouvernance transparente et responsable et vous nous avez réunis dans ce palais qui est un parfait exemple d'une gouvernance qui n'était ni transparente ni responsable et qui était prestigieuse, mais qui n'était ni transparente ni responsable et dès lors on ne peut que se réjouir de pouvoir en ce lieu parler de transparence et de responsabilité. Notre collègue autrichienne évoquait les moyens dont les Sénats disposent - en tout cas dont le Sénat autrichien dispose - pour veiller à cette transparence et à cette responsabilité. Elle a souligné ce qui existe bien sûr chez nous aussi, les procédures qui existent pour contrôler et interroger les gouvernements, les questions orales, les questions écrites, - les demandes d'explications comme on dit chez nous en Belgique - qui remplacent les anciennes interpellations, étant donné que le Sénat belge n'a plus le pouvoir de sanctionner le gouvernement, donc nous n'interpellons plus le gouvernement, ce qui veut dire que nos interpellations ne mènent plus à des motions éventuelles de censure, mais nous interrogeons le gouvernement qui dans ce cas-là est bien sûr contraint de venir y répondre et comme nous n'avons plus droit de sanctionner le gouvernement je dirais de l'expérience que cela libère et donne plus de marge de manœuvre aux parlementaires, aux sénateurs, lorsqu'ils interrogent le gouvernement. Quand un député interroge le gouvernement et qu'à la clé se trouve le risque d'une mesure de méfiance, le dialogue est très différent que lorsque le sénateur qui n'a pas ce droit interroge le gouvernement. Il le fait avec plus de liberté et le gouvernement a peut-être

souvent d'ailleurs tendance à répondre, avec plus de libertés aussi puisqu'il sait qu'il ne peut pas et qu'il ne sera pas nécessairement jugé et sanctionné. C'est un avantage, je crois parfois. Notre autre grand outil pour contrôler l'action du gouvernement, c'est évidemment le rapport qu'établit chaque année sur la gouvernance la Cour des Comptes de Belgique, qui vérifie a posteriori toutes les dépenses publiques, qui sont vérifiées a priori par le service de l'Inspection des finances. L'Inspection des finances contrôle au jour le jour les dépenses engagées par le gouvernement ; la Cour des Comptes examine ces dépenses après exécution et publie chaque année pour compte de la Chambre des Députés ce qu'on appelle le Cahier de la Cour des Comptes qui est donc distribué et permet aux députés d'aller beaucoup plus loin dans les interrogations qu'ils adressent aux membres du gouvernement.

Chers collègues, pendant ces trois années, quelques mois pendant lesquelles je vous ai quittés, je l'ai fait pour joindre le gouvernement, pour y être en charge du Département de la Coopération au Développement. La Coopération au Développement a précisément aujourd'hui pour caractéristique, en tout cas dans les pays membres de l'Union Européenne, d'être un outil crucial de politique étrangère, c'est-à-dire que de plus en plus d'Etats membres de l'Union considèrent à juste titre que la meilleure façon de stabiliser le monde ce n'est pas uniquement par des rapports de force militaire - comme le pensent encore trop souvent les Etats Unis de l'Amérique à mon sens - mais c'est en luttant contre la grande pauvreté des régions entières de la planète que l'on parvient, à plus long terme, à éviter les conflits, à éviter les guerres et à stabiliser le monde. Pour mener ces politiques d'aide au développement qui sont importantes - puisque vous savez que les pays membres de l'Union Européenne se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement, ce qui fait des montants considérables. Pour veiller à l'efficacité de cet usage de ce montant considérable que l'Europe consacre à l'aide au développement, l'Europe croit dans les principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité à travers le rôle des parlements. Dans la plupart des pays que nous aidons, nous veillons précisément à ce que la vie politique de ces pays soit contrôlée par des parlements outillés pour contrôler l'action du gouvernement. Alors, je vais évidemment vous citer l'exemple récent le plus spectaculaire : rien que pour organiser les élections démocratiques en République Démocratique du Congo, l'Union Européenne et la

communauté internationale ont consacré plus de 500.000.000,00 d'euros à l'organisation de ses élections. On peut dire que c'est beaucoup d'argent et que cet argent pourrait servir à d'autres projets en termes de santé, d'éducation, de tout ce que vous voulez. Mais il y a une certitude : les pays en voie de développement, ne connaîtront le développement que s'ils sont mieux gouvernés et la bonne gouvernance, qu'on le veuille ou non, passe tout d'abord par le contrôle démocratique. Lorsqu'un ministre sait qu'il devra chaque semaine comparaître devant un parlement et que les commissions parlementaires sont outillées avec des liaisons Internet, avec des fonctionnaires compétents pour interroger ces gouvernements, la bonne gouvernance entre nécessairement en compte, gagne du terrain et oblige les ministres à faire preuve de prudence, sans quoi son passage au pouvoir risque - certainement avec l'importance croissante des médias - d'être raccourci et il risque de quitter prématurément ses fonctions. Fondamentalement, le contrôle parlementaire sur la gouvernance des pays que nous représentons est tout à fait essentiel. En Europe, cela fait partie de notre façon de penser, de notre façon d'être, mais nous savons tous aussi que ce n'est pas pour cela que notre gouvernance est toujours parfaite et que notre gouvernance est idéale. J'en suis aussi de ceux qui se méfient beaucoup de donner des leçons en ce domaine.

Chers collègues, je voudrais, avant de conclure, aborder deux thèmes qui me semblent importants dans le domaine de la transparence au niveau de la politique européenne. Comme vous le savez sûrement, le projet de Constitution Européenne a permis aux parlements nationaux de trouver leur place dans le processus décisionnel européen. En effet, le nouveau texte prévoit que quand la moitié des parlements nationaux de l'Union Européenne émet des réserves par rapport à la subsidiarité, ou à la proportionnalité d'un document législatif, d'un texte législatif, d'un Livre Vert ou Blanc, eh bien, la Commission Européenne est obligée de reconsidérer ce texte. Alors, qu'est-ce que recouvrent ces termes et ces principes de subsidiarité et de proportionnalité ? Concrètement, c'est un principe selon lequel l'Union n'agit, sauf pour les domaines de sa compétence exclusive, que lorsque son action est plus efficace qu'une action entreprise au niveau national, au niveau régional, au niveau local. Il est étroitement lié aux principes de proportionnalité et de nécessité qui supposent que l'action de l'Union ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Traité. Actuellement, il n'est

plus question de la Constitution Européenne, mais bien d'un Traité réformateur. Celui-ci compte encore renforcer le rôle des parlements nationaux, ainsi le Conseil et le Parlement Européen seront obligés de voter sur l'opportunité du traitement d'un projet législatif quand la moitié des parlements nationaux estime qu'il y a violation des règles de subsidiarité et de proportionnalité. Le Sénat belge a été la première assemblée – nous en comptons sept – de Belgique à organiser ces contrôles de subsidiarité de manière indépendante, en fait, nous avons profité des tests organisés par la COSAC pour mettre au point notre procédure et depuis le 1^{er} février dernier nos commissions ont la possibilité d'organiser le contrôle des documents à chaque fois qu'elles l'estiment nécessaire. Notre Assemblée joue d'ailleurs un rôle primordial pour le contrôle de la subsidiarité dans notre pays. C'est en effet le Sénat qui réceptionne tous les documents envoyés par la Commission Européenne et c'est le Sénat qui envoie aux autres assemblées fédérées en Belgique, donc, à nos parlements régionaux, ces divers documents. Bientôt, le Sénat regrouperait également les résultats des contrôles de la subsidiarité de nos parlements régionaux et du parlement fédéral sur le site IPEX qui permet aussi un suivi du contrôle de la subsidiarité dans les autres pays membres de l'Union Européenne. Ainsi, le Sénat est une véritable plaque tournante en ce qui concerne ce sujet. Vous n'êtes d'ailleurs pas, chers collègues, sans savoir que dans d'autres pays c'est également le Sénat qui s'intéresse particulièrement à cette matière. C'est le cas du Sénat français, c'est le cas de la Chambre des Lords, c'est le cas de la Eerste Kamer aux Pays Bas, qui sont tous les trois de bons exemples de la manière de suivre cette matière du contrôle de la subsidiarité. Ce phénomène n'étonne pas outre mesure car il est important que le sujet européen qui nous concerne tous soit traité par des organes et des assemblées spécialisés. Il s'agit d'une matière complexe qui demande une grande connaissance de ces dossiers. Je suis persuadé que nous aurons au fil de nos réunions le plaisir de nous rencontrer pour discuter encore davantage de ce sujet.

Je voudrais aborder un second aspect européen lié à ces principes de transparence et de responsabilité. Il y a deux grands domaines de la politique européenne où je crois que l'Europe va intensifier son action politique commune. C'est d'une part la défense et d'autre part la coopération au développement. Le ministre français de la défense a, au nom du gouvernement français, tout comme le Président de la République l'avait bien

entendu fait dans plusieurs interventions, rappelé combien, par exemple, la France voulait soutenir et relancer la politique européenne de sécurité et de défense. Je crois que cette volonté politique développe de plus en plus la conscience politique dans nos différents pays de l'importance d'une défense intégrée à l'échelon européen qui pourrait mener à mesure jusqu'à la création d'une armée européenne est en route et va progressivement se faire. Mais quels sont nos outils pour contrôler démocratiquement la mise sur pied de ces politiques. Pour le moment, ces matières étant intergouvernementales, c'est essentiellement au niveau des parlements nationaux de chacun de nos États membres que l'on vérifie le bien fondé d'une politique européenne de défense. Donc ce qui se passe, et qui est tout à fait anormal dès lors, c'est que nos parlements nationaux délibèrent sur des politiques européennes à propos desquelles ils sont mal informés, mais ce sont eux, nos parlements nationaux, qui votent les budgets de défense, alors que le Parlement Européen, lui, il est relativement bien informé des politiques européennes de défense mais ne contribue pas et ne participe pas au financement de ces politiques. Il y a donc là une contradiction fondamentale. Pour le moment, vous le savez, l'Europe ne compte qu'un seul outil parlementaire pour contrôler et vérifier la transparence de ces politiques d'une manière transnationale, c'est l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale qui est née du Traité de Bruxelles de 1954. Je pense que, et c'est le même raisonnement que je tiens pour les politiques européennes en matière de coopération au développement, nous faisons de plus en plus, les Conseils des Ministres européens de la coopération au développement travaillent de plus en plus ensemble, élaborent des principes ensemble, décident ensemble de consacrer la moitié des budgets dédiés au développement à l'Afrique, par exemple, mais qui contrôle cela ? Exclusivement les parlements nationaux qui sont mal informés de ce qui se fait au niveau européen. Je trouve qu'il y a là une lacune et un déficit démocratique. Et donc, je plaide très officiellement devant vous pour que nous ayons une réflexion sur la définition, la conception et la mise en place d'un Parlement Européen composé de parlementaires nationaux qui aurait spécifiquement la tâche et la responsabilité de suivre les politiques qui sont de nature intergouvernementale. Alors, je sais que vous allez me regarder en disant comment est-ce possible qu'un belge dise ça, puisque les belges sont pour les politiques communautaires et pour le plus de politiques communautaires possible, eh bien, d'accord, c'est vrai que nous espérons que

les politiques deviennent de plus en plus communautaires, ce qui renforcera la légitimité du Parlement Européen directement en ces matières. Mais sur le chemin, comment allons nous faire pour contrôler ces politiques et dès lors pour créer, je dirais, une adhésion de l'opinion publique vis-à-vis de ces politiques, alors que les opinions publiques n'en connaissent à peu près rien puisqu'elles n'ont pas d'élus nationaux qui sont véritablement outillés pour s'y intéresser et les contrôler. Bien sur, il existe le Conseil de l'Europe, il existe l'Assemblée de l'UEO, ne faudrait-il pas réfléchir à une évolution de ces institutions, voire à la naissance d'une assemblée parlementaire et réfléchir aussi dès lors à sa composition, qui suivrait tout particulièrement cette dimension souvent internationale de la politique européenne qui aujourd'hui est et qui sera pour longtemps encore gérée par la voie intergouvernementale.

Voilà un sujet que je voulais soumettre à vos réflexions et je conclus en vous réitérant tout le plaisir que j'ai à nouveau à me retrouver parmi vous.

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie le Président Armand De Decker de son excellent exposé à propos de thèmes majeurs et des pratiques que le Sénat belge faisait dérouler dans la surveillance de l'activité gouvernementale, je le remercie également de ses idées intéressantes à propos de l'accroissement du rôle des parlements nationaux dans les relations avec les institutions européennes et notamment concernant la consolidation des attributions du Parlement Européen. Je suis convaincu que ces idées intéressantes vont constituer des sujets de réflexion pour nous tous. Je vois déjà une grande performance dans le fait que les parlements nationaux, le Sénats, ont insisté dans le temps sur le rôle accru des parlements nationaux dans les relations avec les autres institutions et cela a déjà la possibilité de se voir marquer dans les nouveaux textes européens.

Maintenant, j'invite à prendre la parole le Président de la Chambre des Nations de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, M. Ilija FILIPOVICI. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Ilija Filipovic,

Président de la Chambre des Nations de l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine

Cher Monsieur le Président du Sénat de la Roumanie, Mesdames et Messieurs, Excellences, Chers Présidents et Vice-présidents des Sénats européens, Permettez-moi de vous saluer en ma qualité de Président de la Chambre des Nations de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine.

Au cours de ces débats concernant la contribution des Sénats pour une gouvernance transparente et responsable, je dois vous dire que la Bosnie-Herzégovine n'a pas une Constitution adoptée de façon démocratique. La Bosnie-Herzégovine a reçu cette Constitution au cours de la guerre après le démantèlement de l'ancienne Yougoslavie. Il n'y a pas de situation similaire dans le monde entier où une Constitution soit adoptée de cette manière. C'est en 1995 que nous avons reçu à Dayton un Traité de paix pour la Bosnie-Herzégovine lequel réunit 12 annexes ; l'annexe 4 se réfère notamment à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et a 12 chapitres et deux annexes à son tour. C'est ainsi que nous sommes devenu l'unique pays au monde dont la Constitution fait partie d'un traité international et qui s'est vu dans la situation de décider de manière compliquée la structure interne de l'État et l'existence sur le territoire du pays de trois nations : les Serbes, les Croates et les Bosniaques, réunies, toutes ces trois nations, en deux communautés. De nos jours, la Bosnie-Herzégovine connaît 13 entités constitutives dont deux représentent la République Serbe (Srpska) de Bosnie-Herzégovine et la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Il y a encore 10 unités administratives, des cantons. La Constitution de Bosnie-Herzégovine aux termes de cette annexe 4 du Traite international n'a jamais été traduite dans les trois langues nationales : le bosniaque, le serbe et le croate et la Constitution n'a jamais été publiée dans le Moniteur Officiel de Bosnie-Herzégovine. C'est pour cela que notre Constitution est très intéressante pour les spécialistes en droit du monde entier. La communauté internationale a jusqu'à présent influencé considérablement l'élaboration de la législation dans mon pays. L'Assemblée

parlementaire de Bosnie-Herzégovine a deux Chambres d'une égale importance : la Chambre des Représentants et la Chambre des Nations. Tant la position que les relations entre les deux Chambres de l'Assemblée parlementaire bosniaque sont décidées dans le cadre d'un concept standardisé d'un parlement bicaméral typique des États ayant une situation interne complexe. La Chambre des Nations a 15 membres, donc, 5 Serbes, 5 Croates et 5 Bosniaques, tandis que la Chambre des Représentants a 42 membres, 15 pour la République Srpska et le reste pour la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Ce système bicaméral a à son origine le besoin de souligner l'importance différente accordée par les divers peuples de la Bosnie-Herzégovine aux divers problèmes et il est très important que la législation soit adoptée sans favoriser l'une des entités ethniques. L'Assemblée parlementaire est formée donc de ces deux Chambres organisées différemment du point de vue administratif mais qui peuvent tenir des sessions communes dans certaines situations. Comme il est précisé dans la Constitution et dans la législation subséquente concernant l'Assemblée parlementaire, il existe des stipulations constitutionnelles assez peu nombreuses, la majeure partie des problèmes étant réglés par le truchement des Règlements internes des deux Chambres. Les compétences de la Chambre des Nations sont vraiment multiples, la plus importante étant la fonction législative. Dans la relation avec la Chambre des Représentants, l'initiative législative a été laissée à la Chambre des Représentants. Donc, les projets de loi qui arrivent à l'Assemblée parlementaire sont tout d'abord discutés à la Chambre des Représentants. Les Règles de Procédure disent que, sur proposition du Collège de la Chambre, la Chambre des Nations peut discuter du texte de certaines lois avant même la Chambre des Représentants, même si la règle générale veut que ce soit la Chambre des Représentants qui discute la première les projets de loi. C'est ainsi que la Chambre des Nations n'assume pas seulement un rôle passif, mais au contraire laisse l'initiative à la Chambre des Représentants tout en conservant cette prérogative qui lui permet de discuter certains projets de loi avant la Chambre des Représentants dans certaines situations. Dans cette forme de système bicaméral, l'on confirme que les deux Chambres doivent adopter la loi respective par le truchement de textes similaires ; si des différences apparaissent au cours des procédures, l'on forme des commissions communes des deux Chambres chargées d'harmoniser les textes des articles sur lesquels il y a des disputes. Les deux Chambres ont une autorité égale, mais la

Chambre des Représentants a la possibilité, le devoir de confirmer les membres du cabinet et, d'autre part, la Chambre des Nations a l'autorité de protéger les intérêts nationaux vitaux, ce qui veut dire qu'un tiers des représentants des peuples peuvent bloquer les initiatives législatives considérées comme étant nuisibles. La Constitution de Bosnie-Herzégovine n'a jamais été traduite dans les trois langues officielles et n'a jamais été publiée au Moniteur Officiel. A ce moment, notre parlement ne dispose pas de trop de puissance puisque la plupart des influences ont à l'origine d'autres pays et les principales décisions qui nous concernent sont adoptées au niveau international. Les partis politiques sont surtout divisés du point de vue de l'orientation. Le Parti National est l'un des partis les plus populaires de Bosnie-Herzégovine et a, en fait, trois composantes, représente trois peuples. Il est important que ce parti soit beaucoup plus uni sachant que la Bosnie a besoin d'une solution des problèmes ethniques. Or, c'est là le problème principal en Bosnie : on a trois nations, trois peuples, qui se querellent tout le temps. Nous espérons pouvoir résoudre ces problèmes dans les meilleurs délais. Nous espérons, de même, avoir au niveau global accès à l'aide de l'Union Européenne pour résoudre plusieurs problèmes du genre de l'infrastructure, des problèmes politiques, car nous ne sommes pas au niveau des pays occidentaux et nous avons besoin d'aide. Nous espérons également que les autres pays comprennent notre situation tout comme le fait que nous avons besoin de plusieurs années pour retrouver notre état ancien. Pour nous, il est très important, non seulement de nous joindre au monde occidental, mais de faire représenter nos intérêts et nous pensons que nos problèmes doivent être résolus par nous-mêmes. Je vous remercie.

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie le Président Filipovici de son exposé vraiment intéressant qui nous a mis au courant de la situation de Bosnie-Herzégovine, un pays qui vit encore une période de transition et chose réjouissante c'est que, dans cette formule même, l'on y applique des instruments de nature à faire qu'en Bosnie-Herzégovine on ait une législation de bonne qualité. Et l'idée de la Chambre des Nations qui peut rejeter les projets considérés comme étant nuisibles à la société. C'est un pas très important à mon avis.

Je propose maintenant d'entendre le Président SOBOTKA du Sénat de la République Tchèque. C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous offrir la parole.

Přemysl Sobotka,

Président du Sénat de la République tchèque

Mesdames et messieurs les Présidents, mesdames et messieurs les vice-présidents des Sénats européens, Excellences messieurs les Ambassadeurs,

Permettez-moi de vous saluer très cordialement lors de notre réunion d'aujourd'hui de l'Association des Sénats d'Europe. Je suis heureux que nous ayons pu nous réunir l'année dernière à Prague au Sénat tchèque quand nous célébrions les 10 ans de son renouveau. A Prague, nous avons avant tout débattu du thème de l'importance du système parlementaire bicaméral pour la démocratie, aujourd'hui ici à Bucarest nous devrions évoquer les questions de la mise en oeuvre d'une gouvernance transparente et responsable. Je souhaiterais lier ces deux thèmes dans mon allocution car je considère qu'ils ont beaucoup en commun. Je veux évoquer avant tout le rapport des parlements nationaux, dans notre cas des chambres hautes, avec ce sujet, et aussi les appels allant dans ce sens actuellement vers l'Union européenne. Je suis conscient que par exemple nos amis présents aujourd'hui qui ne sont pas des membres de l'Union européenne, mais je suis persuadé que cela peut être intéressant pour eux à beaucoup d'égards. Ces dernières années nous constatons au sein de l'Union européenne une tendance à édifier un super Etat unifié qui veut remplacer les idéaux d'origine de l'Union, la libre circulation des personnes, des biens et des services, veut les remplacer par une mentalité bureaucratique désireuse de réglementer les aspects les plus marginaux de notre existence et ne souhaite pas puiser dans les expériences des nouveaux Etats membres avec le colosse bureaucratique du socialisme. Si nous y ajoutons la tendance à appliquer aux différents pays deux poids et deux mesures, il s'avère nécessaire de poser aux représentants de cette tendance une question claire, à savoir, sont-ils aussi des partisans d'une gouvernance nationale transparente et responsable ? Ajoutons y à leur adresse une question complémentaire, s'ils considèrent comme élément important de la mise en oeuvre d'une telle gouvernance le rôle des différentes commissions des parlements

nationaux comme postes de signalisation pour les nouvelles impulsions venant des divers pays. N'abandonnons pas ce rôle précieux des parlements européens et efforçons nous d'utiliser à cette fin les expériences positives des pays appliquant dans leur système parlementaire le régime bicaméral. Chacun de nos pays a une expérience d'une longueur et d'un caractère historique différents avec la démocratie parlementaire et le système bicaméral. Dans chaque pays les chambres hautes ont un espace différent pour influencer la politique domestique, mais ils conservent toujours leur justification pour donner à la démocratie plus de qualité. L'avantage du Sénat tchèque réside dans son mode d'élection où seul un tiers des sénateurs est renouvelé tous les deux ans ce qui le rend pratiquement indissoluble, ce qui en fait aussi un pilier de base pour la stabilité du système constitutionnel de la République tchèque. Et je suis heureux qu'on constate de plus en plus que même le processus d'intégration européenne n'a pas réduit l'importance des parlements nationaux, et ceci est positif pour beaucoup de raisons - même pour l'Union européenne. J'évalue positivement le fait que la Commission européenne adopte des mesures afin d'impliquer davantage les parlements nationaux dans l'activité de l'Union. Il faut toutefois que cette initiative vienne plus souvent d'en bas, d'une connaissance réelle des problèmes concrets ou d'une situation actuelle et qu'une bonne idée ne finisse pas par la seule approbation formelle des directives de Bruxelles par les parlements nationaux. Car les problèmes des politiques européennes communes - agricole, de l'énergie ou de sécurité - ne seront pas résolus, même par le bureaucrate le plus génial, à partir de son bureau. Mais là, je dois constater un petit problème. Personnellement, depuis plus de trois ans je suis si les initiatives et les positions de nos parlements nationaux expédiés à Bruxelles sont suivies par une réponse claire et concrète ou tout au moins par une information sur le traitement réservé à nos initiatives. Mais malheureusement, j'attends jusqu'à présent en vain ... Lors de notre réunion de Prague de l'année dernière, j'ai été très interpellé par une pensée de la baronne Hayman, Présidente de la Chambre des Lords britannique, où elle a clairement déclaré qu'à côté des risques pour la démocratie comme l'extrémisme politique domestique ou le terrorisme international, l'apathie de la société constitue un grand ennemi tout aussi dangereux pour la démocratie! Je suis entièrement d'accord avec cet avis. L'apathie constitue une entrave et un immense danger également pour l'Europe en tant que telle. Restons donc actifs et

ne montrons pas notre dos aux initiatives de nos électeurs. Ne redoutons pas d'être désignés « rebelles sans motif » par ceux qui sont plus enclins à la tranquillité. Les parlements nationaux devraient veiller au respect des principes fondamentaux d'origine de l'Union Européenne pour ses membres dans une même mesure et c'est justement l'activité des parlements nationaux qui peut constituer le bon remède pour la tendance à la bureaucratisation au sein de l'Union Européenne et pour une législation européenne trop complexe qui éloigne parfois les citoyens ordinaires des différents pays de l'idée de l'intégration européenne. C'est pour cela qu'il est positif que des rencontres de débat comme celle d'aujourd'hui ici à Bucarest, existent. Le développement des relations bilatérales devrait rester la base pour un débat plus large, si nous respectons un slogan favori : « ne nous unissons pas contre quelque chose, mais plutôt dans l'intérêt de quelque chose de positif ». Ainsi je demeure persuadé que la coopération internationale des parlements nationaux et aussi leur activité à venir dans le domaine de la politique nationale vont renforcer la fonction de contrôle du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'impatience, la hâte, le manque de volonté de prendre en compte les expériences des autres et des intérêts personnels marqués au contraire, ne sont pas une solution pour le dialogue européen où, j'en demeure persuadé, nous allons entendre de plus en plus fort également les avis des Sénats des pays d'Europe. Permettez-moi maintenant une petite remarque : les chambres hautes en général ne sont pas en conflit politique aussi aigu et ceci crée un espace idéal pour les débats sur des questions nationales, européennes et globales d'importance pour toute la société. Il faut donc profiter de cet espace et promouvoir cette opportunité chez nous et à l'étranger. Dans un même temps, ne craignons pas de présenter des avis controversés, car seul le vrai dialogue peut susciter des impulsions pour les différents gouvernements et pour les pays européens dans leur entier. Mesdames et messieurs, je suis convaincu et je m'en réjouis que cette rencontre sera pour nous utile et pleine d'inspiration. Et en conclusion, je voudrais remercier le Président du Sénat roumain pour la très bonne organisation de notre rencontre. Je vous remercie pour votre attention.

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie le Président Sobotka et j'espère qu'on pourra donner cours à ses initiatives d'imposer des mécanismes nouveaux, des relations nouvelles avec les institutions européennes et même avec le Parlement Européen.

Permettez-moi d'accorder maintenant la parole au Président du Conseil des Etats de Suisse, Monsieur le Président BIERI.

Peter Bieri,

Président du Conseil des Etats de la Confédération suisse

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

D'abord j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, pour votre hospitalité et votre accueil chaleureux.

Chers collègues,

Pour qu'une démocratie moderne fonctionne les Parlements doivent faire preuve d'une transparence maximale, ne serait-ce que pour se montrer digne de la confiance que les électeurs placent en eux. Seule la transparence permet en effet d'éviter qu'un fossé trop grand ne se creuse entre le Parlement et les citoyens. Permettez-moi de vous présenter comment la Suisse relève ce défi. C'est d'abord la publicité des débats et le rôle des médias. Bien qu'il soit extrêmement rare que le Parlement siège à huis clos, il n'est pas toujours évident de rendre véritablement publics les débats qui s'y tiennent. On peut en effet difficilement réduire le public aux quelques passionnés qui viennent assister aux séances depuis les tribunes du Parlement. Dès lors, d'autres relais sont nécessaires pour favoriser l'information du public. Je pense avant tout aux médias et en particulier au rôle qu'ils peuvent jouer dans la formation de l'esprit critique des citoyennes et des citoyens. En Suisse, où l'indépendance des médias est heureusement acquise, nous possédons l'un des paysages médiatiques les plus diversifiés de l'Europe. Une multitude de journaux, ainsi que différents médias électroniques publics et privés s'attachent à rendre compte sans relâche du travail du Parlement. A cet égard, notre rôle consiste à garantir aux journalistes qui s'acquittent de cette tâche la plus grande liberté possible et à leur fournir, au sein même du Parlement, les conditions leur permettant d'exercer leur profession. C'est la raison pour laquelle nous avons inauguré à Berne, il y a un an, un vaste Centre de

presse à la pointe du progrès. En plus de la transparence qu'apportent les médias, il est indispensable que chaque citoyen puisse accéder directement aux débats qui animent l'Assemblée Fédérale et les décisions que leurs élus prennent. L'outil qui nous permet, en Suisse, de répondre à ce besoin, est le Bulletin Officiel, système ultramoderne de rédaction des procès-verbaux, grâce auquel les débats sont accessibles sur Internet à peine deux heures après qu'ils aient été menés. Le site de l'Assemblée Fédérale suisse offre également la possibilité aux citoyens de suivre en direct les débats des deux chambres et de consulter le détail des votes pour chaque député. Je me dois toutefois, en tant que Président de Conseil des Etats, de préciser que ces données ne sont disponibles que pour la Chambre basse où les parlementaires votent au moyen du système électronique. A la Chambre haute nous sommes restés plus traditionnels et continuons à voter à main levée, si bien que les résultats ne sont pas enregistrés par voie électronique. En Suisse, l'exigence de transparence se heurte en outre à un problème particulier qui résulte d'une spécificité de notre système politique. L'Assemblée Fédérale constitue ce que nous avons coutume d'appeler un « parlement de milice », c'est-à-dire que ses membres exercent une activité professionnelle parallèlement à leur mandat parlementaire. Si ce système se justifie dans la mesure où il permet notamment de rester proche des préoccupations des citoyens, il n'en pose pas moins certains défis. En effet, toute personne a le droit de savoir ce que ses représentants au Parlement font en dehors de leur mandat politique, de quelles activités ils vivent ou encore dans quel Conseil d'Administration ou de Fondation ils siègent. Nous avons donc créé la base légale, imposant aux élus d'indiquer, dans un registre des intérêts qui est public, les fonctions qu'ils s'assument et les mandats qu'ils remplissent. Parmi tous les documents que nous mettons à la disposition des internautes, c'est d'ailleurs celui qui est consulté le plus souvent, ce qui prouve que, pour les citoyens eux-mêmes, la transparence est un réel besoin. Toutefois, celle-ci ne peut jamais être absolue. Même un Parlement doit pouvoir se réunir parfois derrière des portes closes - et autant que faire se peut, à l'abri des influences extérieures - pour préparer des décisions politiques importantes, négocier des compromis et s'exprimer tout à fait ouvertement. En Suisse, il peut le faire au sein des commissions parlementaires, dans lesquelles chacune des décisions est préparée avant d'être soumise au plénum. Les séances de ces dernières se déroulent en effet à huis clos et

ses membres sont tenus au respect des règles de confidentialité. Néanmoins, une loi prévoit là aussi des mesures qui permettent de garantir une forme adéquate de transparence : à l'issue de chaque séance de commission, les parlementaires sont tenues d'informer précisément les médias des décisions qu'ils ont prises. Un autre élément vient confirmer l'importance que le Parlement helvétique attache à l'exigence de transparence: l'adoption, il y a plus d'une année, du principe de la transparence dans l'administration. Désormais, l'ensemble des dossiers de l'administration sont, par défaut, publics sauf dans des cas dûment justifiés et même dans de tels cas, tout citoyen peut contester la confidentialité de ces documents. A mon sens, on peut donc affirmer que le Parlement suisse a atteint un niveau élevé de transparence, ce qui lui vaut d'ailleurs la confiance du peuple. Toutefois, le chemin est semé d'embûches et il nous faut parfois accepter des compromis, en gardant à l'esprit que la transparence ne peut jamais être absolue, en particulier sur les sujets politiques sensibles. L'essentiel, selon moi, est de toujours tendre vers une transparence maximale, en se remettant régulièrement en question. Ces principes s'appliquent d'ailleurs aussi à notre mission de haute surveillance, mission qui en Suisse est inscrite dans la Constitution et porte sur toutes les activités du gouvernement et de l'administration. Pour la remplir, le Parlement dispose de différents instruments, dont les deux commissions de contrôle: la Commission des finances et la Commission de gestion. En outre, si le Parlement l'estime nécessaire, il peut instituer une commission de contrôle parlementaire dotée de pouvoirs étendus. Toutefois, c'est un outil auquel les députés ne recourent que dans certains cas précis et avec une grande prudence. Ce fut le cas seulement quatre fois au cours des 150 dernières années. Le contrôle, nous y sommes soumis aussi en notre qualité d'élus, comme le veut le principe de la démocratie. De surcroît, en Suisse, tant les membres de la Chambre basse que ceux de la Chambre haute doivent s'en remettre, tous les quatre ans, au verdict des urnes. En vertu du système de démocratie directe qui est le notre, le peuple suisse a par ailleurs de nombreuses autres occasions de faire entendre sa voix sur des questions précises. Si l'on considère qu'au fil des quatre dernières années, les Suisses ont été appelés à s'exprimer vingt-six fois sur des projets nationaux ; dans pas moins de neuf cas, ils ont choisi de suivre une voie différente de celle proposée par le gouvernement et le Parlement. A neuf reprises donc, le peuple a désapprouvé ses élus, ce qui a peut-être pu ébranler les députés que nous sommes.

Toutefois, à y regarder de plus près, c'est le signe que le système suisse, la conception suisse de la transparence et de la responsabilité en politique fonctionnent bien et permettent au peuple de jouer le rôle central qui lui revient dans le jeu politique.

Je vous remercie pour votre attention.

Président Nicolae Vacaroiu

Monsieur le Président, nous vous remercions à notre tour, c'est d'une grande transparence que cette relation entre le Parlement et les citoyens. Je vous rappelle qu'à Berlin, en 2006, il y avait un beau thème à discuter dans le sein de notre Association et l'on a mis en évidence une multitude d'idées et de concepts et autant d'outils que l'on peut utiliser en ce sens. Je veux vous dire qu'en Roumanie, nous avons déjà appliqué une partie de ces instruments à-propos de la transparence, y compris la publication via Internet, le Moniteur Officiel, tout ce qu'il y a comme débat officiel *etcetera* et c'est quelque chose que nous estimons être une bonne chose. Malheureusement, le Parlement continue d'avoir un très bas niveau à-propos des options des citoyens vis-à-vis les différentes institutions.

J'ai le plaisir à donner la parole à Christian PONCELET, notre distingué collègue, Président du Sénat de la République Française, de l'activité duquel est liée la création même de notre Association. Monsieur le Président, à vous la parole.

Christian Poncelet,

Président du Sénat de la République française

Monsieur le Président du Sénat de la Roumanie, Chers amis, Mes chers collègues, Messieurs les Ambassadeurs, Excellence, Mesdames, Mademoiselles et Messieurs, en m'adressant à toutes et à tous sans distinction, autorisez-moi vous dire simplement, mais avec sincérité, Chers amis,

Tout d'abord je voudrais, cher Nicolae Văcăroiu, vous exprimer mes plus vifs remerciements pour l'accueil très chaleureux marqué d'une sincère amitié, que vous nous avez réservé hier soir. Dans l'écho des propos déjà prononcés par nos collègues,

j'ajouterais que la soirée du 11 octobre à Bucarest sera pour nous tous un souvenir inoubliable.

Chers collègues, chers amis,

L'ordre du jour nous invite à la contribution des Sénats, à une gouvernance transparente et responsable. Ce thème est particulièrement d'actualité en France. Il a occupé une place non négligeable dans les débats lors de la récente campagne électorale présidentielle, campagne particulièrement intense, je tiens à souligner. Il fait maintenant partie des réflexions menées par mon pays sur la réforme de nos institutions. Le Président de la République Française a ainsi créé, en juillet de cette année, un « Comité de réflexion et de rééquilibrage des institutions de la V^{ème} République », Comité qui est présidé par l'ancien Premier Ministre, Monsieur Édouard Balladur, institutions qui ont - vous le savez - fait leurs preuves depuis 50 ans. Le même Président rappelait que nous n'avons pas eu une meilleure Constitution depuis deux cents ans, mais cependant, à laquelle, je ne le cacherai pas, j'y suis très, très attaché; elle a fait ses preuves. Mais je note que le thème de la « transparence » apparaît à plusieurs reprises dans la lettre de mission adressée au Président Balladur par Monsieur le Président de la République, dont la première tâche, est-il écrit, est de réfléchir au rééquilibrage des institutions. Le Parlement est, bien entendu, directement concerné dès lors qu'il s'agit de rendre plus transparents les comptes publics, les nominations des personnalités aux plus hautes responsabilités, le respect des droits de l'opposition, et même la détermination de la politique européenne, internationale et de défense. Sur chacun de ces chapitres, le Parlement, expression du peuple souverain, doit pouvoir faire connaître son appréciation et son sentiment.

Mes chers collègues, la transparence doit renforcer la démocratie et il n'est pas étonnant que ce thème ait rencontré un certain écho dans nos populations et je remercie le Président Văcăroiu de l'avoir inscrit à l'ordre du jour de nos débats. Essayons toutefois de voir plus précisément d'où vient cette aspiration à plus de transparence. On a beaucoup parlé d'une « crise de représentation » pour signifier que les citoyens ne se retrouvaient plus de manière satisfaisante dans les mécanismes de la démocratie représentative. Il y aurait même en certaines circonstances, une déconnexion totale entre les décisions arrêtées au niveau européen et celles prises au niveau national. Je n'ai pas le sentiment que nous en soyons là ! J'observe au contraire que, dans mon pays, les citoyens

se sont passionnés pour les élections qui viennent d'avoir lieu et qu'ils ont été très nombreux à participer au vote. Participation : un pourcentage extrêmement important, pour certains surprenant. J'aurais donc plutôt tendance à penser que le véritable problème c'est que la démocratie représentative ne fonctionne pas toujours comme elle devrait. Et c'est sous cet angle que je m'associe à la revendication d'une gouvernance plus transparente et plus responsable. Je voudrais mentionner, dans cette optique, quelques unes des insuffisances qu'il nous faudrait sans doute essayer de corriger ensemble. L'enchevêtrement des niveaux de décision, d'abord, car les niveaux de décision politique sont aujourd'hui très nombreux et c'est d'ailleurs inévitable et parfois il y a trop d'échelons de décision. Encore faut-il qu'un citoyen soit capable de savoir, question importante, « qui fait quoi ? ». La pierre de touche de la démocratie représentative c'est la responsabilité des élus devant les électeurs. Mais cette responsabilité peut difficilement jouer quand les échelons de décision sont imbriqués et que l'électeur n'arrive pas à se retrouver, à se repérer dans ce labyrinthe: niveau communal, régional, national, européen, autant de niveaux de décision ! Il faut donc clarifier les choses et pour cela notre fil d'Ariadne doit être - me semble-t-il - le principe de subsidiarité. Chaque fois que c'est possible, il faut toujours préférer l'échelon le plus proche du citoyen à qui il est alors plus facile de s'informer, de juger les résultats et de demander des comptes à l'élu. Mettre l'accent sur la subsidiarité me paraît être une des tâches importantes de nos Assemblées et j'observe que c'est une préoccupation toute particulière, toute particulière - je souligne - des secondes chambres. Cela ressort ainsi très clairement du dialogue direct sur la subsidiarité en matière communautaire qui s'est mis en place entre la Commission Européenne et les Parlements nationaux. La Commission Européenne a relevé que c'était les secondes chambres qui étaient les plus actives dans ce dialogue. Les premières chambres sont beaucoup plus centrées sur l'actualité politique immédiate, elles sont - nous le constatons - moins sensibles aux démarches de long terme comme le contrôle de subsidiarité, qui cherche à faire évoluer la culture politique et les habitudes administratives. Un autre obstacle important à une gouvernance transparente et responsable me paraît, mes chers collègues, résider dans la difficulté pour les citoyens de maîtriser l'information, maîtriser l'information, en rappelant que la liberté d'informer n'est pas celle de désinformer et encore moins celle de calomnier. Grâce aux nouvelles

technologies et Internet, l'information n'a jamais été aussi abondante et aussi disponible qu'aujourd'hui. Internet est une authentique révolution qui envahit une partie de la vie du milliard d'habitants de cette planète qui y ont accès. Par Internet à terme on saura de n'importe quel point du monde, comment vit tel ou tel habitant là où il est. C'est certainement l'un des moyens essentiels de diffuser de l'information et de répondre à ce besoin de transparence et à cette soif de connaissance qui s'expriment aujourd'hui dans nos sociétés de plus en plus éduquées, fort heureusement, de plus en plus formées. Cependant, cette information est encore plus difficile à maîtriser et à utiliser. Imaginons par exemple un citoyen qui veut se faire une opinion sur un sujet d'actualité, un sujet très controversé tel que les OGM (*Organismes Génétiquement Modifiés*). S'il cherche sur Internet, il va bien sûr trouver une foule de textes officiels d'information et de prises de position. Mais il est probable qu'après avoir consulté des dizaines de sites il ne verra pas beaucoup plus clair qu'auparavant. Ce dont les citoyens ont besoin, c'est d'un effort de synthèse pour présenter de manière accessible les principaux enjeux. On pourrait dire que c'est d'abord une responsabilité des gouvernements, mais, vous le savez, la parole gouvernementale est toujours un peu suspecte. Ce pourrait être le rôle des médias que de fournir cet autre regard. Mais nous savons tous comment fonctionnent les médias: ils ont tendance à privilégier le spectaculaire – c'est apparemment ce qui se vend mieux - le sensationnel, la polémique, plutôt que de mettre l'accent sur le fond. Je crois donc que c'est une tâche très importante de nos assemblées que de contribuer à l'information des citoyens, non seulement par des débats contradictoires, mais aussi par des publications qui soient facilement accessibles et qui fassent droit aux différents points de vue. Et, là également, je crois que les secondes Chambres ont une responsabilité, mais surtout et davantage, peut-être, un savoir-faire particuliers, ne serait ce que parce qu'ils sont normalement à même d'avoir plus de recul et certaines chambres, contrairement bien sûr chez nous, à la Chambre basse, ne sont pas sous le - comment dirais-je - risque d'une dissolution et de par conséquent cela donne l'explication de plus de liberté. Il est aussi important dans cette optique d'être à l'écoute de ce qu'on appelle communément la société civile. Naturellement, le Gouvernement organise lui-même de nombreuses consultations lorsqu'il prépare un texte, mais ces consultations ont généralement lieu dans le secret des cabinets. Le processus parlementaire, au contraire, s'appuie sur des

auditions dont le public doit pouvoir connaître le contenu. C'est une garantie pour les organisations de la société civile. Enfin, un des ingrédients essentiels d'une gouvernance transparente et responsable c'est le contrôle parlementaire sur l'action de l'exécutif. C'est l'indispensable corollaire du principe de transparence. Son nécessaire « alter ego ». Et le rôle des Sénats est dans ce cas, selon moi, d'une importance toute particulière. Dans les régimes parlementaires qui caractérisent la plupart des pays européens, fort heureusement, il y a souvent un lien très étroit entre le Gouvernement et la majorité de la première chambre. Il faut donc une Assemblée qui puisse exercer, de manière indépendante du Gouvernement, sans être sous le risque – je disais il y a un instant – d'être dissout, avec des moyens propres d'étude et d'investigation, d'exercer une fonction, une mission de critique, de contre-expertise, d'évaluation des résultats et, plus généralement, de contrôle. Mes chers collègues, en concluant mon propos, je voudrais insister fortement sur l'importance majeure que revêt, à mes yeux, le contrôle parlementaire pour une gouvernance transparente et responsable. Ce point est essentiel et je pense qu'il nous appartient d'en convaincre encore plus nos concitoyens. Les nouvelles technologies de l'information et Internet peuvent évidemment nous y aider. Je veux ainsi croire que les 5 millions d'internautes, qui ont visité plus de 60 millions de pages du site Internet du Sénat français depuis le début de l'année, auront pu mieux apprécier la qualité du travail parlementaire et le rôle d'une seconde chambre et je constate, pour m'en réjouir, qu'il y a dans l'opinion française une évolution qui tend à donner de la Haute Assemblée une appréciation plus positive, une appréciation – n'est-ce pas ? – plus – dirais-je – plus intéressée qu'auparavant, parce que nous sommes ouverts sur l'extérieur. Comment ? Eh bien, les sénatrices et les sénateurs – n'est-ce pas – sur ma proposition, vont en stage dans les entreprises, vont en stages dans les institutions judiciaires, vont en stage dans les armées et sont les élus du peuple souverain. Ils veulent se rendre compte sur le terrain comment les choses se passent, comment cela évolue. Ils vont en stage dans certaines assemblées, là où il y a eu l'accord des parties pour qu'il en soit ainsi et ceci nous donne une appréhension meilleure de la matière que l'on va légiférer, bien connaître la matière sur laquelle on légifère pour mieux légiférer, car, comme le disait mon illustre prédécesseur Jules Ferry : « le Sénat est là pour veiller à ce que la loi soit bien faite ». Pour compléter, Victor Hugo avait déjà écrit auparavant « un Parlement n'a qu'une seule

Assemblée, c'est l'océan gouverné par la tempête “ et je n'oublie pas que chez moi, en France, le Sénat est né d'un parlement, d'une assemblée qui a conduit à la terreur, une assemblée qui terrorisait et c'est pourquoi le peuple lui-même a souhaité ce rééquilibrage, a souhaité cette seconde assemblée qu'on appelle le Sénat. Car, vous savez comme moi, mes chers collègues, qu'il faut bien qu'il y ait un moment, dans le processus de délibération, où l'on prend un peu de recul, de distance. L'opacité et la confusion naissent souvent de la précipitation. Nos démocraties sont trop souvent prisonnières du court terme. C'est aux secondes chambres, aux Sénats, de savoir faire contrepoids à cette tendance. Réfléchir, prévoir ce qui est gouverné. Comme le dit, ou comme l'a dit plutôt Georges Clemenceau : « il faut au peuple le temple de la réflexion » ; le temps de la réflexion c'est donc le Sénat.

Merci de m'avoir écouté.

Président Nicolae Vacaroiu

Nous remercions le Président Poncelet de son intervention, riche en présentations de la propre expérience qui, pour la Roumanie, fut très utile, je le dis en toute sincérité, y compris en ce qui concerne le déroulement des programmes roumains de consolidation des capacités administratives. Je vous remercie donc une fois de plus, Monsieur le Président.

Chers collègues, on se revoit à 11 heures et 10 minutes ici, dans cette salle. Je vous invite dans le grand hall prendre un petit café. J'invite les chefs de délégations, en même temps, à faire la photo de famille. Nous sommes donc en pause jusqu'à 11h10. Merci.

Président Nicolae Vacaroiu

Mesdames et Messieurs,

Comme on le voit, les discussions bilatérales se prolongent. Permettez-moi, pour nous encadrer dans le temps, de reprendre les débats sur le thème principal de notre réunion, à savoir transparence et responsabilité dans les rapports Parlement-Gouvernement et

d'inviter à prendre la parole, Lord Julian GRENFELL, vice-président de la Chambre des Lords du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et, en même temps, président de la Commission pour l'Union Européenne.

Lord Julian Grenfell,

Vice-président de la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président Vacaroiu, vous, ainsi que votre staff, pour l'impeccable réception que vous nous avez réservée.

C'est un grand plaisir personnel pour moi d'être ici à Bucarest une fois de plus et c'est un grand plaisir également de représenter la Chambres des Lords à la réunion de l'Association des Sénats Européens. Bien sûr, nos chambres hautes ont une composition différente et des fonctions et compétences différentes, mais nous avons quand même une chose en commun : nous essayons d'assurer une gouvernance transparente et responsable avec le gouvernement. Il est important, je crois, d'avoir de la transparence dans ce que nous faisons, dans l'administration intérieure de notre nos chambres respectives. Je pourrais également illustrer ce que je viens de dire par les activités de la Chambre des Lords. Comme nos collègues le savent bien, maintenant l'on discute avec les partis politiques, la réforme de la composition de notre chambre supérieure qui veut que 80% soient élus. Jusqu'à l'heure actuelle il y a chez nous un organisme qui est formé selon le système de nominalisation de 740 membres, dont 400 participent quotidiennement aux activités. Il y a des sessions qui durent 4 journées par semaine, quelques 150 journées chaque année, comme la Chambre des Communes à peu près. La plupart de ce temps est affecté à vérifier ce que le Gouvernement a fait et c'est ainsi que nous sommes aidés pour ceci faire par les 22 ministres qui viennent devant la Chambres des Lords et qui sont tenus à répondre à nos questions. Il est très important le fait que tous les aspects financiers doivent être avalisés par la Chambre des Lords. L'on propose une multitude d'amendements et chacun de ces amendements est discuté et nous proposons en égale mesure des modifications et nous recevons des projets de modifications que nous discutons bien sûr. Pour chaque étape de discussion à-propos du texte des lois, nous

voulons avoir la certitude que les amendements sont pris en compte et discutés. Il est particulièrement important que le gouvernement réponde à nos arguments, réponde aux modifications que nous proposons, en vue de changer la législation. Notre chambre est aussi un forum de débats, un 5^{ème} du temps se passe dans des débats, la plupart de ces discussions ont lieu le jeudi et le droit d'initier les débats est offert, selon une convention, aux partis politiques à tour de rôle. Généralement l'on discute des problèmes très actuels et il y a également un ministre qui répond aux questions que nous formulons à son égard. Nous avons également le devoir de faire la surveillance de l'exécutif à travers les questions que nous formulons. Au début de chaque journée de travail, il y a quatre questions exprimées oralement l'on peut également formuler 6 questions pour des réponses écrites, ce qui veut dire quelques 7 milles questions par an. A chacune de ces questions, un ministre doit répondre. Toutes les déclarations importantes à-propos des politiques du gouvernement se réalisent au niveau des deux chambres et on peut dire qu'il est une session de 40 minutes de questions et réponses. Nous avons également dans nos structures des Commissions chargées de différentes politiques où chaque sujet est discuté en détail, sans entrer dans l'atmosphère politique de la Chambre, et notre Commission la plus importante est celle chargée de l'Union Européenne, dont moi-même je suis le Président. Elle a 7 sous-commissions et occupent le temps de 70 membres. Il y a aussi des commissions pour les sciences, les affaires économiques, la Constitution, les communications ainsi que pour la délégation législative. Toutes ces commissions doivent examiner les politiques du gouvernement, doivent écouter les dépositions des différents partis intéressés, généralement en présence du public, et dresser des rapports concernant leurs conclusions. Ces rapports sont publiés sous une forme attrayante et la plupart sont discutés dans la Chambre. Indifféremment si l'on discute ou non un tel ou tel rapport, le gouvernement doit y répondre. Le délai est de deux mois depuis la publication. Il y a également un bureau de presse, un officier de la presse chargé à nous aider à maintenir les liens avec les médias. Il y a deux semaines, par exemple, un rapport a été rédigé par le comité chargé des sciences à-propos des allergies qui fut d'ailleurs, à ce moment-là, la nouvelle la plus importante de la journée après ce qui se passait en Birmanie. Enfin, nous sommes une chambre législative, il y a des membres qui sont des experts dans leur domaine d'activité, qui sont très expérimentés dans les domaines sociaux. Il n'y a pas de

restrictions constitutionnelles à-propos de la nomination ou bien du choix du nombre de ces comités. Les 22 ministres sont des membres de la Chambre et ont des responsabilités vis-à-vis de leur département. Par convention, le gouvernement répond à tous les rapports et les questions, mais cela ne suffit pas pour assurer la responsabilité et la transparence au niveau du gouvernement, mais dans la mesure du possible il faut appliquer ces principes aux arrangements intérieurs de gouvernance dans nos Chambres. La Chambre des Lords s'y prend de plusieurs façons, publiant des renseignements concernant l'administration de la chambre, tels les procès-verbaux de chaque réunion, les agendas des réunions, les ordres du jour. Nous sommes également tenus à appliquer la loi du libre accès aux informations de 2005, qui nous détermine à avoir enclin à publier la plupart des documents discutés. Le Bureau National d'Audit réalise un tel audit chaque année en ce qui nous concerne et je peux également vous dire qu'il y a une commission d'audit formée par les membres de la Chambre qui vérifie la manière dont on a dépensé le denier public. Il y a un Plan d'affaires et financier de la Chambre qui est publié chaque année et, toujours, avec une cadence annuelle on publie les détails concernant les dépenses et les indemnités touchées par les membres. Toutes ses évolutions ont eu lieu ces dix dernières années et je ne mets pas en doute l'idée que ce processus sera poursuivi. Non pas tout est parfait et pourrais-je dire même que la nominalisation des membres de notre chambre pourrait être plus transparente. Personnellement, j'en suis persuadé. Il faut également mieux communiquer nos activités au grand public et s'il s'agit de la transparence et de la responsabilité, nous pouvons toujours et nous sommes à même de pouvoir progresser et nous avons la certitude, nous, en tant qu'hommes politiques, que nous devons conserver la confiance du public et la transparence et la responsabilité ne devraient jamais être négligées. Merci.

Président Nicolae Vacaroiu

Merci bien Monsieur le Vice-président de la Chambre des Lords pour votre exposé intéressant.

Je vous prierais bien de me permettre, puisque j'ai voulu conserver l'ordre alphabétique, mais il paraît que nos collègues se trouvent quelque part engrenés dans des discussions

bilatérales ; alors, je vous prie d'être d'accord de donner la parole à Madame la Présidente TIMMERMAN et c'est à son tour de présenter son exposé vis-à-vis du sujet de notre réunion.

Yvonne Timmerman-Buck,

Présidente de la Première Chambre des Etats généraux du Royaume des Pays –Bas

Monsieur le Président, Cher collègues, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord dire un grand merci à nos amphitryons pour l'excellente soirée d'hier ainsi que pour une conférence si bien organisée et dont le sujet est tellement intéressant pour nous tous. Je voudrais également profiter de cette occasion pour dire un grand merci à tous les collègues qui m'ont exprimé des félicitations pour ma réélection en tant que Président du Sénat du Pays-Bas.

Aujourd'hui nous discutons notre contribution à-propos de l'assurance d'une gouvernance transparente et responsable. C'est un sujet bien, très bien choisi, puisqu'il s'agit ici du cœur même de la démocratie. La démocratie stable ne saurait être édiflée et ne saurait croître qu'en base de la transparence et de la responsabilité à chaque niveau de gouvernance depuis le niveau local au niveau national, depuis le Parlement au Gouvernement et d'autant plus à l'échelon européen. La transparence, la responsabilité et la communication ouverte représentent trois conditions particulièrement importantes pour la démocratie et pour l'exercice de l'Etat de droit. La compréhension de ces conditions renforcera la démocratie et l'Etat de droit. Une conférence comme celle qui est la notre aujourd'hui représente un excellent forum pour échanger de bonnes pratiques. A propos de défis que nous devons relever, je voudrais discuter un tout petit peu à propos des systèmes de doubles chambres parlementaires et dire quelque chose à-propos de notre position de Chambre Haute du Sénat. Tout d'abord « quelle est la valeur ajoutée du Sénat dans le sens d'une bonne gouvernance ? » et ensuite une autre question: « Est-ce que nous, les Sénats, devons mettre l'accent sur d'autres points, sur d'autres côtés que la Chambre des Députés, par exemple? » Eh bien, pour répondre à ces questions ainsi que pour pouvoir contribuer au sujet de notre discussion, je voudrais toucher quelques pratiques du Sénat de Pays-Bas. Je voudrais expliquer d'abord que dans l'activité du

Sénat du Pays-Bas il y a trois principes très importants : la légalité, la faisabilité et la mise en pratique. Nos sénateurs testent un projet de loi à travers ces trois principes et non seulement les projets de loi à l'échelon national sont testés selon ces principes, mais également les projets européens puisque ces principes guident, ils n'établissent nulle différence entre les groupes politiques. Tout au contraire, quelle que soit l'appartenance politique, tous les sénateurs estiment que ces principes sont des principes-guides pour tous. Je voudrais vous dire qu'ici il s'agit de l'élément de pouvoir du Sénat du Pays-Bas qui lui offre une approche un peu différente par rapport à la Chambre des Députés. Eh bien, pour une meilleure compréhension de notre situation je voudrais dire que les membres de la Chambre des Députés sont plus impliqués dans la politique quotidienne, tandis que le Sénat est en quelque sorte, une sorte de Chambre de réflexion parlementaire. Le Sénat donc n'a pas la capacité d'amender des textes de loi, mais il a son droit de *veto* ou la capacité de s'opposer. Ces principes : la légalité, la faisabilité et la mise en pratique sont autant de critères de vérifier la transparence et la bonne organisation du gouvernement. Si ces critères ne sont pas observés, par la suite il y aura des problèmes de responsabilité et le Sénat des Pays-Bas essaye justement de prévenir une telle situation. Il est possible que les amendements vis-à-vis des textes des lois acceptés par la Chambre de Députés puisse porter atteinte aux stipulations et l'application des lois respectives, c'est pourquoi la tâche du Sénat est de faire le *monitoring* des textes de la loi en question, ceci étant l'une des différences essentielles entre les activités du Sénat d'un part et de la Chambre de l'autre part. Un instrument très important du Sénat du Pays-Bas pour assurer la bonne gouvernance à l'échelon national, ainsi que pour assurer la contribution nationale à l'échelon européen, c'est le système d'interpellations. Dans les débats préliminaires, il y a des interpellations par écrit et les ministres, ils doivent répondre aux questions et, deux fois par ans, d'ailleurs, le Sénat exige que les ministres ou le gouvernement répondent à propos de ces aspects assumés. Ces questions sont publiées sur nos sites de net de sorte que les citoyens du Pays-Bas puissent remarquer notre transparence et notre responsabilité assumée. Vous-même, vous pourriez avoir de tels problèmes dans vos pays. Certains ministres ou certains ministères doivent répondre de telle ou telle politique, mais assez souvent il arrive que les politiques ou bien les problèmes législatifs aient une appartenance multiple, de plusieurs ministères. Eh bien, je

voudrais vous dire qu'au Sénat du Pays-Bas, nous invitons tous les membres du gouvernement impliqués dans le débat d'un projet, afin de pouvoir coordonner ou superposer les différentes politiques. Par exemple, nous avons discuté le plan de l'environnement du Pays-Bas avec 6 membres des gouvernements, 6 ministres différents, et ainsi nous avons pu constater que parfois certains ministères n'étaient pas en connaissance de cause, que pratiquement leurs activités se superposaient, se chevauchaient et que parfois même certaines de ces activités étaient vraiment opposées. Je voudrais également vous dire que le Sénat du Pays-Bas a des initiatives européennes et tout d'abord vous présenter notre initiative pour une plus grande transparence et ouverture des débats du Conseil. En 2005, nous nous sommes réunis avec le but d'appuyer la transmission d'une lettre à la Présidence européenne pour une plus grande ouverture du Conseil. Eh bien, actuellement les délibérations du Conseil sont publiques. En tant que Parlements nationaux, pour la transparence à l'échelon européen ainsi que pour la transparence vis-à-vis de nos citoyens, nous devons mieux utiliser les renseignements obtenus à travers ces délibérations publiques. Ainsi, par exemple, l'ouverture des réunions du Conseil a été une aide importante pour le Sénat du Pays-Bas lorsque les discussions étaient très enflammées vis-à-vis de gouvernement du pays, vis-à-vis de l'Agence des Droits Fondamentaux en Europe. Pour le proche avenir, le nouveau Traité européen offre aux parlements une capacité accrue de contrôle et une meilleure capacité de collaborer, de coopérer. Si nous voulons vraiment atteindre le niveau européen convenable, il vaut mieux utiliser de tels instruments, comme l'ouverture et la transparence des décisions du Conseil. Une deuxième initiative européenne que j'ai voulu mentionner, est représentée par nos efforts vers une plus grande transparence et une responsabilité accrue à propos des finances européennes. Même si nous avons beaucoup amélioré la situation de ce point de vue, nous devons continuer le renforcement du contrôle démocratique des dépenses à l'échelon de l'Union. Nous avons besoin d'un management du budget fondé sur la confiance tout d'abord. Tous les pays et non pas seulement le Pays-Bas doivent donner une assurance par écrit à-propos de la dépense de l'argent européen. Nous invitons annuellement au Sénat la Cour des Comptes. Cette forme de coopération jouit d'un succès important et je voudrais recommander d'essayer d'améliorer à votre tour les systèmes de contrôle financier avec la participation des Cours

de Comptes respectives. J'ai essayé de vous présenter quelques exemples nationaux et j'ai essayé justement de vous dire que chez nous, au Sénat du Pays-Bas, nous nous occupons aussi d'autres problèmes par rapport à la Chambre des Députés et surtout à l'échelon européen. Notre Sénat a une position bien privilégiée, c'est-à-dire de pouvoir choisir lequel des sujets européens exige davantage notre attention. Je viens de présenter deux exemples de l'implication européenne du Sénat du Pays-Bas, je ne voudrais vous en donner d'autres. Chers Présidents, tout au début de mon allocution, j'avais formulé deux questions : « Quelle est la valeur ajoutée du Sénat ? » et ensuite si « les Sénats peuvent se charger des aspects différents par rapport à la Chambre des Députés ». J'espère bien que de la pratique du Sénat de Pays-Bas que je viens de vous présenter, j'ai pu vous convaincre non pas seulement qu'effectivement les Sénats amènent de la valeur ajoutée pour ce qui est d'assurer une bonne gouvernance, mais relever également le fait qu'une bonne partie de nos attributions représentent une attention accrue pour la responsabilité, la transparence et la communication ouverte. L'un des instruments pour pouvoir assurer ces deux activités est justement de transférer l'accent entre les deux Chambres dans le système bicaméral du parlement et j'estime que les deux chambres du parlement dans un tel système peuvent être plutôt complémentaires dans leur activité. Chers collègues, assurer la transparence et la responsabilité à l'échelon national et européen c'est assurer justement la démocratie et l'Etat de droit et c'est la raison pour laquelle ces organismes représentatifs existent et fonctionnent. Merci.

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie bien la Présidente Timmerman pour l'exposé excellent qu'elle vient de nous présenter. Il y a certainement une multitude d'idées, de préoccupations. C'est une très bonne chose, je me permets d'estimer, mais permettez-moi également de vous présenter une réponse du Sénat de la Roumanie vis-à-vis de ce thème important.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le thème soumis à la discussion de notre Association lors de cette 9^{ème} réunion est une occasion pour moi de me rapporter aux aspects les plus significatifs de l'activité déployée par le Sénat de la Roumanie ce dernier temps, la préoccupation étant d'assurer une

responsabilité et une efficacité de la cohérence et de la transparence non seulement dans le rapport entre le gouvernement et le parlement, mais dans les relations avec toutes les autres institutions importantes de l'Etat roumain. Le thème est incitant évidemment, puisqu'il représente une opportunité de dessiner le rôle qui revient aux chambres supérieures du parlement au cours de la période à venir, période pas du tout simple pour la Roumanie notamment, laquelle a encore à parcourir un chemin, des plus brefs possibles nous l'espérons, pour parachever son intégration à l'Union Européenne. Je voudrais également vous dire que le Sénat roumain a accordé une attention spéciale et a manifesté sa préoccupation permanente pour l'harmonisation de la législation nationale avec l'acquis communautaire et par voie de conséquence nous avons placé à l'agenda du parlement avec priorité l'activité législative. Pour mieux comprendre ce que je vais vous exposer, je voudrais faire encore une précision : le Sénat roumain, la Chambre des Députés à son tour, donc le système bicaméral, existe depuis 1864 et suivait à l'époque un modèle français. Le système a été revigoré après la révolution et après une période de 12-13 années, en 2003, lors de la révision de la Constitution, nous avons introduit toute une série de modifications dans l'espoir d'assurer une opérativité accrue dans l'acte législatif. L'expérience nous a prouvé que nous avons un peu exagéré et probablement lors de la prochaine révision, qui sera faite en tout cas puisque la Roumanie doit mieux refléter dans ses documents fondamentaux sa nouvelle qualité de pays membre de l'Union Européenne et de l'OTAN, mais aussi pour mieux clarifier et stipuler dans la Constitution les attributions qui reviennent aux institutions fondamentales de l'Etat : la présidence, le gouvernement, le parlement ou la justice et ainsi de suite. Un autre trait particulier c'est que, lors de la révision de la Constitution en 2003, nous avons opéré une classification des lois. Dans le libellé de la Constitution, nous avons donc décidé que tout projet de loi passe automatiquement par les deux chambres où se déroulent les procédures standardisées, donc, répartition par commission, rapports de fond, ensuite débats en séances plénières avec arguments pour les amendements, et puis le projet passe à l'autre chambre. Qu'est-ce qu'on a fait en 2003? On a exclu la médiation lorsque des divergences apparaissent entre le Sénat et la Chambre des Députés et, par cette classification des lois, nous avons établi que, d'habitude, pour les lois ordinaires c'est la Chambre des Députés qui est la chambre qui décide, qui donne le vote final. Autrement

dit, le projet de loi est envoyé par le gouvernement ou fait suite à une initiative législative du parlement, la loi donc est envoyée tout d'abord au Sénat et après débats et vote il se voit repérer par la Chambre des Députés qui donne le vote final, après quoi, après ce vote décisif, la loi est destinée à la promulgation. Pour les lois fondamentales, les lois organiques, le processus va en sens inverse : la loi est adressée tout d'abord à la Chambre des Députés, le texte qui ressort va ensuite au Sénat et c'est le Sénat qui finalement adopte la décision en ce qui concerne ce projet de loi. Il est vrai que nous avons un peu exagéré dans ce texte de la Constitution, ce qui nous crée déjà des problèmes par le fait que par la loi fondamentale, même donc par la Constitution, nous avons introduit un délai d'adoption, notamment en ce qui concerne les lois complexes, les codes fiscal, pénal, civil et ainsi de suite. Nous avons donc décidé que la première chambre à laquelle on adresse le texte devrait adopter en 45 jours une décision en l'absence de laquelle le texte allait automatiquement à l'autre chambre. Dans le cas des lois urgentes 30 jours, pour les lois complexes 60 jours. J'ai fait donc cette précision pour que vous puissiez mieux comprendre la manière dont nous pouvons fonctionner. Certes, en faisant un passage en revue, nous avons eu pendant la période de transition plus de 10500 projets de loi, projets simples, projets complexes qui ont été adoptés par les deux chambres du Parlement roumain au cours de 16 années. A l'heure actuelle quelques 85 % de la législation sont des éléments de la législation moderne harmonisés à la législation des Etats membres de l'Union Européenne. Je ne vais pas vous cacher le fait que nous nous heurtons encore aux problèmes notamment dans l'application des lois. Là, toutes les autres institutions doivent en permanence être sous la surveillance du parlement pour observer l'application correcte des lois adoptées. La relation entre le parlement et le gouvernement, entre le Sénat et le gouvernement est à l'heure actuelle, en dépit de toutes les disputes politiques que vous connaissez, une relation assez bonne dans le sens qu'au niveau du Président du Sénat et aux autres niveaux il y a des contacts permanents avec le premier ministre, avec les ministres qui sont tenus de participer aux travaux des commissions, d'offrir des réponses aux amendements, de présenter leur point de vue à propos de tous les projets de loi qui imposent des influences financières. Le gouvernement a donc son opinion à présenter aux commissions qui élaborent le rapport de fond, mais aussi en séance plénière de la chambre lorsqu'on débat ces projets de loi. Il y a donc une information permanente et

puis il y a un autre élément qui relève du fait qu'au niveau de toutes les institutions, soit le Gouvernement, soit le Parlement, soit le Conseil Législatif, l'Avocat du peuple etc., toutes ces institutions ont adopté déjà une formule aux termes de laquelle les débats qui ont lieu dans leur forums de direction sont publiés immédiatement sur le site Internet et sont aussi publiés dans le Moniteur Officiel, troisième partie, ce qui permet d'informer la société civile, les citoyens intéressés, de voir quelle a été la décision prise et comment. En même temps, les institutions qui sous une forme ou autre, se trouvent placées sous le contrôle parlementaire et, en premier lieu, le gouvernement, ont l'obligation de répondre aux sollicitations des sénateurs, des députés, des commissions à propos de toute la gamme de problèmes soumise à leur attribution. Ils doivent donc présenter des rapports, des comptes-rendus sur des thèmes indiqués afin que nous puissions nous tenir à courant en permanence de tout ce qui se passe au niveau du gouvernement, mais aussi au niveau des autres institutions, puisque, en conformité avec la Constitution et les autres réglementations légales, il y a nombre d'institutions, comme la Cour des Comptes, la Banque Centrale, le Conseil Législatif, l'Avocat du peuple et encore la télévision publique, la radio publique et encore plusieurs autres - je ne vais pas entrer dans les détails - qui sont des institutions obligées de présenter annuellement des rapports d'activité devant les deux chambres réunies du parlement. De pareils rapports sont présentés, puis le Bureau Permanent envoie la documentation respective aux commissions spécialisées - c'est le cas de la Cour des Comptes qui présente ces documents aux Commissions des finances ; les commissions se réunissent, analysent, organisent des auditions et dressent un rapport sur l'activité de la Cour des Comptes ou bien de la Banque Centrale et ainsi de suite. Ce rapport est présenté aux deux chambres du parlement réunies en séance commune, qui débattent, avancent des propositions et recommandations de réorientation en cas d'absence des transparences, en cas de présentation d'information partielle, parfois assez loin de la vérité. De même, le Conseil Supérieur de la Magistrature qui est une institution tout à fait autonome, appelée à garantir l'indépendance de la justice ; ce Conseil fut créé en 2003 mais a eu des difficultés à entrer en fonction en tant qu'organisme librement élu et totalement indépendant qui doit tenir un rôle très important dans l'effort d'interdire toute ingérence du politique dans la justice. Le Conseil Supérieur de la Magistrature présente lui aussi annuellement un

rapport d'activité devant les deux chambres réunies du parlement. Annuellement, l'on entend aussi un rapport sur l'état de la justice. Ce rapport est suivi de débats, de questions, de réponses. Nous pensons que c'est une bonne formule par l'intermédiaire de laquelle le parlement peut accomplir sa tâche de base en tant qu'organisme suprême issu de la représentation des citoyens du pays. Evidemment, à propos de la transparence et de la responsabilité, nous avons à notre portée divers mécanismes et instruments qui fonctionnent aux termes de la loi, en de bonnes conditions d'habitude. Voilà, par exemple, il y a les "questions, interpellations", chaque semaine au Sénat, lorsque des ministres sont attendu dans la séance plénière pour offrir des renseignements. Il est un peu plus difficile d'habitude d'appeler le Premier ministre qui envoie, délègue, des ministres à sa place, mais je pense que nous allons évidemment avoir parmi nous le Premier ministre lorsqu'il s'agit de problèmes de majeure importance. De façon nette, il est clair qu'on peut inviter le Premier ministre pour débattre un thème majeur ici devant les deux chambres du parlement et après ce débat on continue avec les discussions. Je ne vais pas vous parler du nombre des interpellations, des questions et des réponses. Le nombre est énorme, mais je vous assure que toute interpellation peut se transformer au Sénat en une motion simple. Mais l'interpellation et la motion simple se rapportent uniquement à un domaine précis d'activité - donc le thème de l'interpellation n'est pas très large, ne vise pas la politique générale - mettons les transports, l'état de la modernisation de l'infrastructure - des routes européens et nationales, d'autoroutes et ainsi de suite. Une pareille motion a sa force juridique contraignante qui au moment où elle est adoptée par le Sénat devient obligatoire pour le gouvernement. Alors, nous veillons à ce que ces recommandations soient appliquées. Pourtant, on ne saurait destituer un ministre par une motion simple. C'est là qu'intervient le deuxième instrument : la motion de censure qui fait pourtant l'objet des débats dans les deux chambres du parlement, le Sénat et la Chambres des Députés. Nous avons récemment eu une motion de censure contre le gouvernement sur un thème qui visait la totalité de l'activité du gouvernement en deux années et demie. La motion n'est pas passée, autrement le gouvernement tombait lui aussi, à une différence de douze voix seulement. Il y a eu 220 voix en faveur de la motion et on en avait besoin de 232 voix. Mais c'est un instrument vraiment extraordinaire. Tout d'abord du fait que ces débats sont tous des débats publics avec la participation de la

presse, des télévisions et ainsi de suite et avec de commentaires ultérieurs. Les partis politiques, les sénateurs, les députés par leur activité en fin de semaine, notamment jeudi dans l'après-midi, vendredi, samedi, dimanche ils vont dans les circonscriptions électorales et rencontrent l'électorat et, évidemment, informent, discutent avec les gens pour les mettre au courant sur des problèmes variés. Ensuite, le Sénat peut constituer des commissions d'investigation sur des problèmes sérieux, graves. Nous avons à l'heure actuelle trois commissions d'investigation déjà constituées. L'une d'entre elles s'occupe de la gestion des fonds de la télévision publique nationale. Et puis il y en a encore d'autres. Des commissions d'investigation peuvent ainsi être constituées au niveau du Sénat et on a besoin pour ce faire d'une décision votée par la majorité du plénum du Sénat, avec des objectifs, des délais précis pour cette investigation. Il y a aussi des commissions d'investigation plus complexes - de complexité accrue, je dirais - auxquelles participent aussi des représentants de la Chambre des Députés. Il y a eu nombre de discussions à propos des écoutes téléphoniques et l'on a constitué une commission spéciale d'investigation par une décision des deux chambres du Parlement, donc le Sénat et la Chambre des Députés. Au niveau des commissions spécialisées, commission pour la culture, commission économique, commission juridique et ainsi de suite, chaque commission peut constituer des sous-commissions d'investigation dans leur propre domaine de responsabilité: enseignement, par exemple, à la commission de l'enseignement, problèmes de santé pour la commission de santé. La commission crée donc sa sous-commission formée de quatre, cinq, sept sénateurs. L'on informe le Bureau Permanent du Sénat, - il n'y a pas eu jusqu'à présent de situations dans lesquelles le Bureau permanent ait refusé la création de telle sous-commission - et évidemment après approbation, la commission analyse la situation et élabore un rapport et, selon le cas, l'on se remet au plénum du Sénat pour décider d'une série toute entière d'obligations revenant au ministère concerné. Un problème spécial, qui nous crée beaucoup de problèmes - et la cause est la brèche créée dans la Constitution dès le début - c'est la délégation législative. Nous avons donc conféré au gouvernement le droit de décider pendant les vacances parlementaires, en janvier et puis en juillet-août, d'émettre des ordonnances ayant la force d'une loi. Mais nous avons l'obligation de passer toutes ses ordonnances par le Sénat pour les amender, si possible, pour les rejeter éventuellement. Ce qui est plus grave c'est la

situation des ordonnances qui ont déjà produit des effets, y compris des effets financiers. Mais ce n'est pas à cela que je me rapporte. Je pensais à une stipulation constitutionnelle à propos du contrôle parlementaire sur le gouvernement notamment par laquelle nous avons donné au gouvernement la possibilité d'émettre des ordonnances d'urgence même pendant la session parlementaire. Il est vrai qu'une précision avait été faite qu'il s'agissait des cas exceptionnels et uniquement lorsqu'on ne pouvait pas différer la décision et la remettre à une autre date. A l'époque nous avons pensé qu'il s'agissait des cas de force majeure. En cas d'inondation, par exemple, on ne peut pas attendre trois semaines, un mois, je ne sais pas combien pour que le parlement émette une loi. Ce qui est normal, mais nous n'avons pas précisé expressément dans la Constitution cette situation et voilà que ces douze dernières années on a enregistré un très grand nombre d'abus. Le gouvernement émet des ordonnances d'urgence l'une après l'autre et cela veut dire qu'automatiquement le Sénat, le Parlement se voient écarter tout comme la Chambre des Députés et à maintes reprises ce genre d'ordonnances contiennent des stipulations que créent ultérieurement des problèmes puisqu'elles ne sont pas passées par un filtre parlementaire sérieux lors de leur élaboration. C'est une des raisons pour laquelle, lors de la révision de la Constitution, à l'issue des discussions eues avec tous les facteurs responsables, non seulement du Parlement, nous allons aborder cet article encore pour préciser justement les situations dans lesquelles on peut émettre des ordonnances d'urgence. Il y a aussi de bonnes choses à vous communiquer : au niveau du Gouvernement il y a un Département pour les relations avec le Parlement. Il y a un ministre délégué qui assiste en permanence aux réunions de Bureau Permanent, tout comme aux débats en séance plénière et cela nous permet de transmettre immédiatement des messages, des informations, des sollicitations par l'intermédiaire du ministre chargé de la relation avec le parlement et d'agir avec une opérativité accrue. Un problème spécial pour nous, en tant que pays nouvellement devenu membre de l'Union Européenne, est lié à la création de la Commission des Affaires Européennes et des divisions techniques des deux chambres pour les affaires européennes. Nous sommes déjà dans une phase très avancée dans les efforts d'élaboration d'un projet de loi visant la réglementation de la relation entre le gouvernement et les institutions européennes. Nous espérons pouvoir, dans deux semaines, passer une dernière main sur ce projet de loi. Au cours de cette

période, nous avons également eu un très bon projet financé par le programme PHARE qui visait la consolidation de la capacité administrative du Sénat roumain - il s'agit de 52 projets notamment - et nous avons reçu un appui permanent d'une troïka qui nous a assisté avec, au premier plan le Sénat français à qui s'ajoute le Sénat italien et ensuite l'Assemblée Nationale de Hongrie. Le programme a été achevé avec succès. A la fin de cette réunion, je vais vous communiquer plusieurs points de vue à cet égard. J'aurais évidemment voulu vous proposer plusieurs sujets de discussion; je vais vous en fournir un texte à cet égard et en tout cas je vous remercie.

Permettez-moi, je vous prie, d'inviter au micro, Monsieur MIRONOV, le Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération Russe, vis-à-vis de notre thème discuté. Alors, Monsieur le Président, je vous en prie.

Serguei Mihailovic Mironov,

Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération Russe

Cher Monsieur le Président du Sénat roumain, Monsieur Vacaroiu, Chers participants à cette réunion, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais, au nom du Conseil de la Fédération, souhaiter la bienvenue à tous ceux qui sont présents à la réunion de l'Association des Sénats européens et je voudrais également exprimer la gratitude vis-à-vis du Sénat et du Parlement de la Roumanie et personnellement vis-à-vis du Président Vacaroiu pour la disponibilité et l'excellente préparation de notre rencontre ainsi que pour l'excellente soirée d'hier.

Chers collègues,

Le sujet de notre discussion, c'est-à-dire assurer une gouvernance transparente et responsable, est un sujet vital, particulièrement important. La question de la responsabilité des autorités vis-à-vis du peuple a toujours été un aspect très important dans tous les Etats. La société demande des autorités plus d'efficacité, une intervention plus ouverte à la société. Quelles seraient les garanties de cette gouvernance transparente et responsable? Tout d'abord, la présence d'une autorité constante et effective qui puisse

être à même d'entreprendre et de mettre en application les décisions nécessaires. Deuxièmement, une gouvernance responsable doit être efficace, l'autorité doit faire preuve de créativité pour pouvoir éviter toute crise et, en cas de crise, il faut que cette autorité puisse neutraliser en connaissance de cause ses conséquences. Troisièmement, le problème qui se pose pour une gouvernance responsable, c'est la justesse de la politique, de l'autorité. S'il y a injustice, les gens vont se séparer des élites, il y aura des conflits entre la société et les autorités. En Russie, nous essayons d'observer tous ces principes et ceci dans le cadre des réformes de l'Etat au caractère social, politique et économique et construire d'autres nouvelles relations entre l'Etat et la société. Ce que nous avons réussi réaliser d'ores et déjà dans notre vie quotidienne ? Des efforts ont été fournis et des efforts considérables afin d'assurer l'unité des entités politiques, sociales et économiques. Le 2 décembre 2007, dans notre pays on aura des élections parlementaires et en 2008 des élections présidentielles. Eh bien, le Conseil de la Fédération est l'un des éléments les plus importants de la stabilité pendant ce temps et ceci en vertu de la stipulation dans la Constitution russe, que le Conseil de la Fédération est l'organisme suprême de la Fédération Russe et il n'interrompt jamais son activité et ceci en vertu du fait que son statut n'est pas lié à tel ou tel parti; son statut relève des situations spéciales. Il est formé par deux représentants de chaque région de la Fédération. L'un est le représentant du gouverneur de la région, qui est le principal responsable de tout ce que l'on y fait, et le deuxième c'est le représentant du forum législatif à ce niveau et au terme de nos stipulations réglementaires en la matière l'on ne saurait pas avoir une fraction au sein du Conseil de la Fédération, raison pour laquelle le Conseil de la Fédération, est une formation sans parti pris et je voudrais souligner l'idée que ce Conseil de la Fédération, durant les élections, représente un instrument bien efficace qui continue l'activité législative. La Chambre Supérieure du Parlement de chez nous reflète la structure fédérale du pays ainsi que la représentation à titre d'égalité des régions dans notre chambre parlementaire, avec un certain caractère spécifique, qui est la transparence de notre activité. Nous utilisons à cet effet des rencontres, des consultations des membres du Conseil de la Fédération avec les citoyens, avec le public. Il y a des comptes-rendus publics réguliers des sénateurs vis-à-vis des instances locales. Nous avons décidé il y a six mois de transmettre toutes les sessions via Internet en temps réel; toutes les rencontres

du Conseil de la Fédération. Depuis six mois, ceci est chose faite au niveau du Conseil de la Fédération. Nous attachons une grande importance à l'ouverture ainsi qu'à la présentation publique des lois. Le Conseil des législateurs représente une structure qui a été fondée au niveau du Conseil de la Fédération et je suis modeste - c'est en fait la suite de mon initiative personnelle - et comprend les Présidents des organismes législatifs de différentes régions de la Fédération russe qui réalisent ainsi des consultations préliminaires pour vérifier quelle est la manière dont les autorités régionales estiment un tel ou tel autre texte de loi. Au sein du Conseil de la Fédération nous avons récemment réalisé une rencontre, une réunion, de ces organismes législatifs à l'échelon régional en présence du Président, car, deux fois par an, le Président participe à cette rencontre des Conseils des législateurs et c'est là que l'on discute les problèmes économiques et d'autres problèmes liés au développement de la Fédération Russe. Le Conseil de la Fédération, en vertu de la transparence législative - et cela fait trois années depuis - est venu avec une initiative qui a été déjà implémentée, donc depuis trois années, au sein du Conseil de la Fédération Russe. L'on élabore depuis un rapport, un compte-rendu, à propos de la situation de la législation en Russie. C'est une activité bien considérable, nous pouvons voir ainsi quel est le fonctionnement de la législation dans les régions, dans les entités de la Fédération russe et si ces lois fonctionnent effectivement, puisque parfois il y a des lois qui sont, du point de vue juridique, des lois idéales mais qui ne sauraient pas être appliquées, mises en pratique, puisque ces textes ne tiennent pas compte de tous ces aspects. En élaborant ce compte-rendu annuel, nous exigeons par la même occasion la contribution de la Cour Constitutionnelle et des entités régionales, ainsi que de la Cour Suprême d'Arbitrage, du procureur général et de toutes les autorités compétentes qui participent aux préparatifs des textes de loi en général. Certes, de manière traditionnelle, l'activité de la Chambre Supérieure est importante pour l'évaluation de la qualité des lois bien sûr, mais cela dépend. Pendant la session de printemps de 2007, nous avons rejeté dix projets de loi, rejetés donc, la plupart étant approuvés à travers un Comité de Conciliation, mais dans le cas de ces lois rejetées, nous avons estimé que l'activité pour leur élaboration ne devrait plus être poursuivie. Le contact avec le public est aussi important puisque nous sommes vraiment intéressés de connaître quelle est la position de la société civile russe et l'amplification du rôle de la société civile au sein de la vie de

notre pays est importante puisque, autrement, l'on ne saura pas atteindre les objectifs à l'échelon national. Il y a toute une série de conseils menés par des experts au niveau de la Fédération, au niveau du Conseil de la Fédération, un Conseil des vétérans de guerre, un Conseil des personnes avec handicap, un Conseil agricole et d'autres Conseils spécialisés et s'il s'agit d'aspects urgents, la chambre doit avoir une réaction bien rapide. Comme vous pouvez bien le réaliser, dans un pays comprenant plusieurs confessions, tel le cas de la Russie, il y a des conflits interconfessionnels et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en fonction, au sein du Conseil de la Fédération, une commission mixte spécialisée et réunissant les membres des autorités régionales en tant que représentants du Conseil Fédéral. Il s'agit ici d'une commission mixte concernant les problèmes nationaux et qui oeuvrent en collaboration avec des organisations ethniques et régionales, une commission qui a mis au point un groupe de réaction rapide et au cas où il y a des situations qui mènent à des conflits, qui peuvent potentiellement mener à des conflits, ils vont dans la région respective pour essayer d'empêcher le déclenchement de ces conflits. Ces dernières années, nous avons réussi à prévenir quatre tels conflits potentiels – en Karelie – avec la participation de cette commission. Je peux vous dire qu'il y a une commission du Conseil de la Fédération chargée des incidents de Beslan. Vous vous rappelez, j'espère, de la tragédie qui y a eu lieu et je voudrais dire un grand merci à tous ceux présents dans cette salle qui ce jour-là avaient appuyé la Fédération Russe. Cette commission a examiné des témoins, a visionné les enregistrements vidéo et a visité les immeubles où ces événements ont eu lieu pour se rendre compte effectivement de ce qui s'y est passé vraiment. Un million et demi de personnes ont été d'ailleurs appelées et ont formées l'objet de l'enquête à propos de ces événements de Beslan. Personnellement, je pense que notre rencontre d'aujourd'hui et le thème principal des discussions d'ici représentent l'un des pas pratiques très concrets franchis en ce sens. Nous avons une bonne expérience de coopération dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de la Communauté des Etats Indépendants. Il y a quelques bons aspects prouvant la coopération et je voudrais rappeler ici la coopération dans le cadre de l'Assemblée interparlementaire des pays qui sont les nôtres, l'interaction avec les médias relève aussi d'un aspect particulièrement important. Je pourrais vous dire qu'il y a toujours des journalistes, que les médias sont bien représentés et il y a même des éditions spéciales qui sont publiées en ce sens. Peut-être bien pourrait-on discuter dans

des entretiens bilatéraux ou multilatéraux et vous expliquer comment ces éditions sont publiées, ces éditions à titre parlementaire et aux sujets parlementaires, puisqu'il faut publier de telles éditions pour intéresser le public et je suis tout aussi intéressé par votre expérience en la matière, si vous pouvez partager ces aspects avec nous. La démocratie électronique commence à jouer un rôle important. Il est bien important que les citoyens puissent participer à ce processus de prise de décisions. Il est important d'écartier les entraves administratives. Le projet " La Russie électronique " se réalise actuellement dans mon pays et nous avons l'intention de modifier le rapport entre les autorités et les citoyens, nous essayons de mettre sur pieds en système démocratique, un portail parlementaire, qui puisse intégrer les organismes législatifs à l'échelon fédéral et régional. La technologie de l'information nous permet justement de faire que les liens avec la population soient plus étroits, les conférences transmises via Internet. Moi-même, je lis et je réponds à tous les messages que je reçois via le courriel électronique et je vois que le nombre des messages augmente au jour le jour. N'importe quel citoyen de la Russie peut formuler une question à mon égard, peut exprimer son opinion à propos de mon activité et moi-même, je suis tenu à répondre à ces citoyens et je m'engage à le faire encore. Beaucoup, beaucoup d'idées encore pour l'activité du Parlement ont été les résultats de tels messages des citoyens, en différentes occasions et pour différents sujets, mais certainement les médias électroniques ne sauraient pas remplacer le dialogue direct, raison pour laquelle on a décidé d'organiser des rencontres spéciales avec les citoyens. Moi-même, j'organise des consultations deux fois chaque année avec les citoyens. Pendant la session de printemps 2007, 16000 citoyens de la Russie se sont adressés au Conseil de la Fédération par écrit ou par voie orale. La question de la transparence et de la responsabilité est souvent discutée par le Président Putin. L'évaluation de ce système a été à son tour introduite et le 28 juin le Président de la Fédération russe a donné un arrêté qui listait 41 critères de l'efficacité et parmi ces critères il y a par exemple le taux de la natalité, le taux du chômage, le revenu de la population, le résultat du développement industriel. Eh bien, chers collègues, pour conclure, je voudrais profiter de l'avantage de m'adresser à vous pour avancer une proposition vis-à-vis de vous tous, ou plutôt une demande. En décembre 2008, nous aurons le quinzième anniversaire de la Constitution de la Fédération russe ainsi que le quinzième anniversaire du Conseil de la Fédération de

l'Assemblée Fédérale de la Fédération russe dont je suis le leader. C'est une date significative dans l'histoire du développement de la démocratie et du système parlementaire dans notre pays. Je vous proposerais d'organiser pendant cet intervalle de temps une onzième réunion extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe, en novembre 2008, à Moscou et je vous prie d'appuyer cette initiative qui est la nôtre afin de pouvoir mieux connaître l'activité du Conseil de la Fédération. Je mettrai à votre disposition des publications en anglais et en français. En conclusion, je voudrais souhaiter à tous les participants à cette réunion une activité fructueuse, puisque, effectivement nos chambres supérieures ont des activités relevant d'une grande valeur. Merci bien et merci de votre attention.

Président Nicolae Vacaroiu

Merci bien Monsieur le Président Serguei Mironov pour votre exposé particulièrement intéressant. Tenant compte du spécifique du Conseil de la Fédération Russe en tant qu'organisme apolitique, un aspect particulièrement intéressant. En même temps, merci de la présentation détaillée des attributions et des préoccupations actuelles afin de défendre l'intérêt national, afin d'avoir une gouvernance des plus responsables et meilleures possibles.

Maintenant, à-propos de l'aimable invitation d'organiser en 2008, au mois de novembre, une session extraordinaire de l'Association des Sénats et ceci à l'occasion des événements que Monsieur le Président Mironov vient de mentionner, l'anniversaire de la Constitution et l'anniversaire de quinze années depuis la fondation du Conseil de la Fédération, j'estime que nous allons tous être d'accord et nous attendons bien sûr des thèmes pour les discussions, le débat, le programme de l'organisation. Par la suite, on verra bien si c'est à Moscou, à Saint-Petersbourg ou ailleurs. Je voudrais vous consulter s'il y a des objections vis-à-vis de cette proposition en dehors de la session ordinaire qui est déjà établie, au mois de novembre, une session extraordinaire donc, suite à l'invitation du Monsieur le Président Mironov. Y a-t-il des objections ? Non ? Donc tout le monde en est d'accord ? Merci bien. Je suis persuadé, Monsieur le Président, que nous serons tous présents à participer à cette session.

Permettez-moi, je vous prie, de donner la parole à Monsieur Janez SUŠNIK, le Président du Conseil national de la République de Slovénie. A vous la parole, Monsieur le Président.

Janez Sušnik,

Président du Conseil national de la République de Slovénie

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Je voudrais remercier, tout d'abord, Monsieur de Président de l'invitation qu'il nous a lancée à cette 9ème réunion de l'Association de Sénats d'Europe. Je veux, Monsieur le Président, vous féliciter de l'excellente organisation de cette conférence et de l'excellente soirée que vous nous avez offerte hier soir.

Le développement responsable et transparent de l'Etat est un aspect sur lequel tous les Sénats devraient se pencher. Le gouvernement, les organismes dans les Etats qui ont une organisation parlementaire se trouvent évidemment entre les mains du gouvernement et c'est pour cela que le Sénat est appelé à contrôler l'activité du gouvernement. Dans le système parlementaire, la relation avec le gouvernement en tant que détenteur du pouvoir exécutif est particulièrement importante pour le parlement. Le gouvernement répond devant la première chambre du parlement et le problème de la responsabilité vis-à-vis de la seconde chambre est un peu différent. Dans le cas d'un bicaméralisme parfait, le gouvernement répond aussi devant cette seconde chambre. La majeure partie des Sénats a des compétences en ce qui concerne la surveillance de l'activité du gouvernement. Cela dépend évidemment de l'ordre constitutionnel, mais en Slovénie, il n'y a pas de relation directe à cet égard, puisque l'on n'a qu'une relation entre le gouvernement et l'Assemblée Nationale. Ces relations se développent entre l'Assemblée nationale et le gouvernement et par voie de conséquence le Conseil national n'a pas de compétences pour ce qui est de la formation du gouvernement. Ce gouvernement ne répond pas devant le Conseil national. La Constitution n'attribue pas de compétences directes au Conseil national pour surveiller l'activité du gouvernement. Mais, en dépit de cette absence, le gouvernement doit quand même établir des relations avec le Conseil national. C'est pour cela que la relation entre le Conseil national et le gouvernement est importante pour ce dernier et cela en dehors de la

relation avec l'Assemblée nationale. Le Conseil national n'adopte pas les décisions finales, mais il peut avoir une influence sérieuse sur le processus de décision. La Constitution adoptée en 1991 a été adoptée à la hâte. Elle n'a pas permis d'analyser de manière suffisante la situation du pays. C'est pour cela que le Conseil national n'a pas été doté avec les attributions nécessaires. Les compétences établies par la Constitution pour le Conseil national concernent sa coopération dans l'exercice de la fonction législative. C'est pour cela que l'autorité du Conseil national est de nature à influencer, non seulement l'Assemblée nationale et son activité, mais aussi l'activité du gouvernement. Cela est vérifié d'ailleurs dans le contexte de l'autorité du Conseil national en matière d'activité législative, partant des éléments les plus simples jusqu'aux plus complexes. Le Conseil national a le droit d'exprimer son opinion devant l'Assemblée nationale à propos de tous les problèmes qui sont placés sous sa juridiction. Ces opinions sont présentées à l'Assemblée nationale en matière de problèmes législatifs et l'opinion du Conseil national peut détenir une importance vraiment énorme. C'est pour cela que le gouvernement peut être intéressé d'influencer, non seulement l'Assemblée nationale mais aussi le Conseil national dans la constitution d'une opinion. Le gouvernement est bien conscient du fait que les décisions du Conseil national peuvent provoquer toute une série de difficultés à l'exécutif et cela est valable notamment en ce qui concerne le débat des projets de loi par lesquels le gouvernement essaie de convaincre le Conseil national de ne pas faire recours à son droit de veto. La relation entre le Conseil national et le gouvernement est réglementée par la loi. Le Conseil national et les organismes dépendants ont le droit de demander des explications pour ce qui est de toute une série d'aspects qui se trouvent dans la responsabilité des organismes de l'administration. Le gouvernement est constamment informé au sujet des propositions, des opinions et des exigences du Conseil national. Le gouvernement exprime son avis à cet égard. Les relations entre le Conseil national et le gouvernement sont réglementées plus précisément dans le Règlement du Conseil national. Aux termes de ce Règlement, le gouvernement est tenu de présenter des documents et des données au Conseil national, sur demande de ce dernier, en ce qui concerne les activités gouvernementales. Il faut qu'un point spécial soit inscrit à l'agenda de toute session qui porte sur les initiatives, les questions et les sollicitations des conseillers or lorsque le Conseil national adopte toutes ces requêtes, cela se fait en vertu

des compétences du Conseil. Conformément aux stipulations de la Constitution, le Conseil national peut demander que des enquêtes soient menées sur des problèmes d'intérêt public. Cela veut dire que le Conseil ne peut pas réaliser une enquête, mais peut lancer l'idée de son organisation et c'est alors l'Assemblée nationale qui fait démarrer l'enquête. Un trait caractéristique important de ces enquêtes est justement le fait qu'elles peuvent conduire à une meilleure responsabilisation du Premier Ministre, des membres du gouvernement et, de cette manière, le Conseil national peut influencer indirectement la relation entre l'Assemblée nationale et le gouvernement. Au cours des dix années de son existence, le Conseil national a profité de cette compétence par trois fois. Dans la pratique, le Conseil national coopère assez bien avec le gouvernement. Les membres du gouvernement répondent aux questions, aux initiatives, aux demandes, aux requêtes du Conseil national et prennent également part aux séances du Conseil national et de ses commissions. Le Conseil national influence indirectement l'activité du gouvernement et des services gouvernementaux. Le Conseil national organise des consultations, des débats liés à certains thèmes d'intérêt social, par exemple, occasion pour la société civile de présenter ses opinions. Les représentants du Conseil national présents à ces débats se familiarisent avec les idées et les conclusions concernant toutes ces activités et prennent en considération ces aspects lorsqu'ils préparent des propositions de loi. A notre avis, ce Règlement, aux termes duquel le Sénat surveille l'activité du gouvernement, est adéquat puisque, de cette manière, le gouvernement peut travailler en toute transparence et toute responsabilité. Si la seconde chambre est autrement formée par rapport à la première et son mandat a une durée différente, cela est de nature à modeler l'activité, la seconde chambre ayant ainsi la possibilité de mieux surveiller l'activité du gouvernement et de tenir un rôle correctif à condition que cette seconde chambre fonctionne dans les limites de la Constitution. Malheureusement, nous n'avons pas ce genre de possibilité.

Nous ne saurions oublier que dans la zone occidentale des Balkans il y a encore des problèmes et que nous devrions trouver quand même une voie adéquate qui conduise à la paix et au bien-être à long terme pour toutes les nations de cette zone. Les décisions unilatérales ne sont pas bien venues d'habitude dans cette zone, puisque ces décisions n'apportent pas de signes de paix mais uniquement des problèmes supplémentaires dans d'autres domaines, dans des zones nouvelles. Je voudrais faire recours à votre possibilité

d'influencer vos gouvernements pour qu'on puisse aboutir encore au consensus satisfaisant pour tous les trois pays. Je suis convaincu que l'Union Européenne et d'autres grands pays pourraient trouver des solutions positives à cet égard. La Slovénie tiendra un rôle important à partir de janvier 2008, lorsque nous allons prendre entre nos mains la Présidence de l'Union Européenne. Je suis certain que tous ces aspects seront abordés d'une manière bien soutenue, mais je ne suis pas certain du fait que des problèmes ne vont pas rester ouverts, à résoudre par la future présidence. Je vais une fois de plus vous prier d'influencer vos gouvernements dans le sens de la coopération. Merci.

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie Monsieur Sušnik pour l'exposé qu'il vient de nous présenter. Je pense qu'une bonne partie d'entre nous, nous nous rappelons qu'à Liubliana, nous avons eu une réunion de l'Association des Sénats où le thème à discuter concernait la contribution du bicaméralisme à la consolidation de la démocratie. Eh bien là, c'était une bonne réunion. Nous vous en remercions encore, Monsieur le Président, de nous l'avoir évoquée. Une dernière prise de parole avant le déjeuner, Monsieur Iñaki ANASAGASTI, Secrétaire du Bureau du Sénat espagnol.

Iñaki Anasagasti,

Senateur, Secrétaire du Bureau du Sénat d'Espagne

Je vous remercie pour l'excellent dîner hier soir au palais de Mogosoia et je vous remercie pour l'accueil que vous nous avez réservé, Monsieur le Président, et la musique de Vivaldi, Bach et Puccini qui a réussi à créer une excellente atmosphère. Dans cette réunion des Sénats, chaque pays est représenté par un instrument, mais en fin de comptes, j'espère que la symphonie dirigée par Monsieur le Président va avoir un son excellent et harmonieux.

Le Sénat espagnol a exprimé sa volonté de contribuer à l'accomplissement d'une gouvernance transparente et responsable à travers deux voies : l'une au caractère formel et juridique, par le biais des instruments de contrôle que la loi espagnole lui octroie,

l'autre au caractère plutôt informel, exclusivement politique, à travers la disponibilité de participer à l'organisation de réunions internationales visant la lutte contre la corruption. Sur le plan formel et juridique, le Sénat espagnol a aussi la tâche de contrôler le gouvernement, fonction qui comprend la faculté d'obtenir des informations du gouvernement, de soumettre son action aux débats et de lui demander d'orienter sa politique dans un certain sens et qui se concrétise en une série d'instruments stipulés par le Règlement du Sénat et que j'ai l'intention de vous présenter brièvement. Tout d'abord, les questions qui peuvent être écrites ou orales et qui peuvent être présentées en commissions ou en le plénum. A propos du plénum, le Sénat espagnol tient deux sessions plénières chaque mois durant lesquelles, le mercredi matin généralement, il réserve un temps au contrôle du gouvernement. Les questions sont distribuées parmi les groupes parlementaires, compte tenu de leur représentativité au niveau de la chambre. Les questions, pour obtenir des réponses orales au plénum, doivent être formulées d'une manière concise et porter sur un seul aspect et un seul fait, une situation, exiger une information seulement ou bien si le gouvernement a entrepris ou a l'intention d'entreprendre telle ou telle mesure vis-à-vis de tel ou tel problème ou bien s'il a l'intention d'envoyer à la chambre un document concernant un certain cas. Les questions peuvent être substituées par d'autres, de concert avec le Conseil des Ministres, pour des questions urgentes ou d'actualité. Les questions sont formulées par les participants dans la salle. Tout d'abord, c'est le sénateur qui formule la question qui attend une réponse d'un ministre. Ensuite le sénateur peut donner la réplique au membre du gouvernement et le membre du gouvernement peut avoir une contre réplique. Chacun dispose de trois minutes. Comme une nouveauté de la présente législature, je dois relever qu'il existe un pacte politique en vertu duquel, chaque mois, le Président du Gouvernement, José Luis Zapatero, est invité au Sénat pour participer à cette session de contrôle et doit répondre à trois questions. Donc, il n'y a pas de différences substantielles disons entre le Congrès des Députés et le Sénat de ce point de vue. La capacité de contrôle du gouvernement est la même pour les deux chambres. Deuxièmement, à-propos des interpellations, ce sont des débats de politique générale qui ont lieu également les mercredis matin après la formulation des questions. Il s'agit d'un débat qui comprend des répliques et des contre répliques entre les parlementaires et les ministres compétents. Tout sénateur a le droit

d'interpeller le gouvernement ; l'objet de l'interpellation doit porter sur la politique de l'exécutif, sur des thèmes d'intérêt général. La procédure se réalise de la manière suivante: exposé de l'interpellant dont la durée est de 15 minutes tout au plus, ensuite le membre du gouvernement concerné doit répondre durant 15 minutes tout au plus, ensuite le sénateur interpellant peut, pendant 5 minutes, reformuler et le gouvernement peut répondre s'il le désire. Ensuite, les porte-parole peuvent intervenir de tous les groupes parlementaires, 5 minutes chacun. Dans le cas où l'auteur de l'interpellation n'est pas content des explications du gouvernement, il peut annoncer la présentation d'une motion. Il n'y a pas de différences substantielles entre le Congrès des Députés et le Sénat à propos de ces initiatives. Troisièmement, la comparution au niveau des commissions ; les commissions peuvent exiger, à travers le Président de la Chambre, la présence de membres du gouvernement pour avoir des renseignements sur tel ou tel thème de leur compétence. La comparution peut être exigée aussi par le gouvernement. Dans les deux cas, et suite à l'information fournie par le gouvernement, une délibération peut être ouverte avec l'intervention des sénateurs présents. Les Commissions peuvent exiger la présence d'autres autorités ou de fonctionnaires de l'Etat et des Communes autonomes, ou d'autres personnes, sur des thèmes de leur compétence. Même s'il n'y a pas d'obligation à comparaître, pourtant il est bien fréquent, dans le cadre des relations entre l'Exécutif et le Législatif, que les membres du gouvernement comparaissent. Ils ont également la possibilité de demander une comparution devant les commissions. Il n'y a pas non plus de différences substantielles avec le Congrès des Députés. Les commissions d'enquête - selon l'article 76 de la Constitution espagnole, le Sénat peut constituer une commission d'enquête sur toute question d'intérêt public, après décision du plénum et sur proposition du gouvernement ou de 25 sénateurs au moins, qui n'appartiennent pas au même groupe parlementaire. C'est un système de contrôle vraiment extraordinaire et dont l'objectif est de constater l'existence ou non de responsabilités politiques, généralement pour des cas graves. Le Sénat peut également fonder ou organiser des commissions d'enquête. Après la constitution de la commission, on établit un plan de travail, avec des délais précis et des actions à entreprendre. Dans ce cas, la comparution devant la commission d'enquête est bien obligatoire, tandis que le rapport de la commission pourrait être discuté dans le plénum. Ses conclusions, qui en règle générale sont publiées,

n'ont pas de caractère contraignant pour les tribunaux ni n'affectent les résolutions judiciaires, cependant le résultat des enquêtes est communiqué au Parquet afin d'exercer, le cas échéant, les actions correspondantes. Les commissions spéciales - même si le régime de leur mise en fonction soit identique à celui des commissions d'enquête, elles diffèrent par leur nature et le domaine d'application, puisqu'il ne s'agit pas d'enquêter mais d'analyser des sujets d'intérêt public, d'où les facultés spécifiques attribuées par la législation aux commissions d'enquête ne peuvent pas être exercées. Les motions, comme actes d'impulsions politiques peuvent avoir les corollaires suivants : le gouvernement formule une déclaration sur un thème ou envoie au Parlement un projet de loi pour un domaine de leur compétence ou l'objet de l'activité c'est de discuter, de se prononcer sur un texte qui n'a pas de caractère législatif. Les motions peuvent former l'objet de modifications, par le biais d'amendements, présentés jusqu'à quatre heures avant la session qui, normalement, a lieu les mardis après-midi. Il est également possible de formuler des propositions de modification au cours du débat durant la session qui a à débattre de la motion d'origine. Il y a aussi un type spécifique de motion : la motion qui est la conséquence d'une interpellation. Elle ne peut être présentée que le lendemain de la présentation de l'interpellation devant le plénum. Elle est incluse dans l'ordre du jour suivant du plénum et elle est débattue de manière similaire aux autres motions. Autres mécanismes – le gouvernement peut remettre des communications et rapports pour être débattus au Sénat. D'autre part, certaines institutions comme le Médiateur, la Cour des comptes ou le Conseil supérieur de la magistrature doivent, par la loi, soumettre régulièrement au Sénat des rapports ou mémoires qui feront l'objet d'une procédure et de délibérations dans la forme prévue par les normes en vigueur. Ainsi, la Chambre reçoit des mémoires sur l'état, le fonctionnement et les activités du Conseil supérieur de la magistrature et des tribunaux et cours de justice. La Commission mixte pour les relations avec la Cour des comptes examine le Compte général de l'Etat pour les exercices correspondants ainsi que les rapports de fiscalisation ; de même, le Médiateur présente les rapports annuels de cet organe, tandis que le Conseil de sécurité nucléaire remet à la Chambre Haute des rapports semestriels de ses activités. Là on peut inclure également un système obligatoire de déclarations d'activités des sénateurs qui fait l'objet d'un examen et analyse de la Commission d'incompatibilités, ceci afin de pouvoir éviter les conflits

d'intérêt dans l'activité respective. Le Sénat espagnol n'est pas uniquement chargé d'une gouvernance transparente et responsable à travers l'exercice des fonctions de contrôle, mais le Sénat se manifeste aussi dans d'autres activités. Il s'est impliqué en participant à la Réunion Internationale sur le financement de la politique, l'éthique parlementaire et la corruption, qui a eu lieu à Londres, en 2004, ou bien à la 2ème Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption, en Tanzanie, en 2006. En conclusion, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire que l'implication du Sénat espagnol a été bien évidente dans l'organisation des Journées sur la corruption, en décembre 2006, inaugurées par le Président du Sénat et qui ont connu la participation des experts en la matière à l'échelon international. Cette manifestation a eu des répercussions sur des organisations importantes tels Transparency International. En conclusion Monsieur le Président, je voudrais exprimer au nom du Président du Sénat la gratitude du Sénat espagnol pour avoir choisi ce thème comme objet de notre réunion pour l'analyse. Chers collègues roumains, je voudrais exprimer ma gratitude pour l'excellente organisation et aussi pour l'excellente qualité de la traduction de mes propos.

Président Nicolae Vacaroiu

Chers collègues, je vous demande des excuses pour être en retard de 10 minutes par rapport au programme. Jusqu'à 16 heures il y a une pause.

Je vous invite dans une salle située à côté, où nous allons déjeuner. Je vous rappelle que, à 14h30, les collègues présidents et vice-présidents, nous allons monter dans un autocar pour aller au Palais Cotroceni, à l'institution présidentielle, pour une brève rencontre avec le Président de la Roumanie. Merci bien. Bon appétit.

* * *

Norica Nicolai,

Vice-présidente du Sénat de la Roumanie

Bonjour,

Je pense que nous sommes déjà prêts à entamer la session de l'après-midi, cette troisième session de notre réunion. Il m'est très agréable de prendre la direction de cette réunion et je voudrais mettre en évidence au début de cette séance d'après-midi que lors de la rencontre de la matinée les interventions des chefs de délégations ont déjà mis en évidence toute une variété de réglementations et pratiques de nature parlementaire destinées à assurer un support réel à la contribution des Sénats à la garantie d'une gouvernance transparente et responsable. Je voudrais également souligner que les idées formulées à propos de l'impératif de l'adaptation de nos Sénats aux nouveaux défis de la réalité européenne et non seulement, tant en ce qui concerne l'accomplissement du mandat constitutionnel au plan intérieur, qu'en ce qui concerne l'affirmation toujours plus résolue des chambres supérieures en tant qu'acteurs principaux de la construction européenne et démocratique ont été autant d'idées de force qui vont marquer l'action des institutions que nous représentons ici. L'on a souligné dans la matinée la nécessité de soutenir le spécifique national puisque l'Europe reste pour l'avenir encore une Europe des nations et ce contrôle de la subsidiarité au plan de l'édification européenne est un contrôle qui à mon avis va faire sa carrière lors du discours démocratique, un discours qui sera soutenu au plan concret par les Sénats de nos pays.

Permettez-moi, chers collègues, inviter maintenant à prendre la parole, Monsieur CAPRILI, Vice-président du Sénat italien.

Milziade Caprili,

Vice-président du Sénat de la République italienne

Merci, merci Madame la Vice-présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Sénat de l'exceptionnelle hospitalité et je m'adresse aussi à vous Madame la Vice-présidente, et à vous, Monsieur le Président Nicolae Vacaroiu, pour vous transmettre un chaleureux salut de la part du Président Marini qui n'a pas pu venir aujourd'hui à Bucarest, mais qui se rappelle avec plaisir la récente visite d'une délégation de sénateurs roumains dans le cadre du jumelage entre nos Sénats. Tout comme nous nous rappelons les contacts positifs et plus amples que nous

avons établis lors des Célébrations du 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome qui ont eu lieu au mois de mars, comme vous vous le rappelez, au Sénat italien.

Je vais vous entretenir aujourd'hui de notre expérience à-propos du jumelage institutionnel. Mais, je voudrais, en premier lieu, exprimer la satisfaction pour l'occasion qui nous a été offerte de discuter ici des projets de l'Union Européenne pour soutenir les institutions parlementaires. Les jumelages et, de façon générale, l'assistance et la coopération entre les Chambres hautes, s'inscrivent dans le droit fil des objectifs que l'Association des Sénats d'Europe s'est donnés dès sa création. C'est une syntonie si vous voulez avec l'objectif du développement des relations entre les membres de l'Association, un développement qui, à partir des rencontres périodiques des Présidents, peut et doit se concrétiser dans des projets de coopération entre les structures institutionnelles et administratives des Sénats. C'est aussi une syntonie avec l'objectif de la promotion du système bicaméral dans les démocraties parlementaires. Quelle meilleure promotion d'un système bicaméral qu'une action visant à renforcer la capacité administrative d'une Chambre supérieure ! Enfin, il y a une syntonie avec l'objectif de la reconnaissance et de la consolidation de l'identité européenne, une identité qui sort consolidée de cette confrontation que les parlements, qui ont une riche expérience au sein de l'Union Européenne, peuvent offrir aux Parlements des pays récemment entrés dans l'Union Européenne.

Nous connaissons tous les difficultés que les pays membres de l'Union rencontrent pour affirmer de façon unitaire leur présence sur la scène internationale et nous avons assisté avec inquiétude aux divisions, même récentes, qui se sont manifestées en matière de questions cruciales pour l'avenir de nos pays et de l'Europe en même temps. Les innovations prévues dans le mandat conféré à la conférence intergouvernementale par le Conseil européen de juin dernier ne sont pas de nature à garantir l'affirmation automatique d'une politique étrangère commune de l'Union Européenne.

Sans aucun doute, des actions de politique étrangère ont été déployées avec succès par l'Union Européenne ces dernières décennies et je pense à cet égard, à la politique d'élargissement de l'Union, à la politique de stabilisation de la zone balkanique, à la politique de bon voisinage, pour ce qui est des pays voisins et des pays riverains de la

Méditerranée. L'on ressent un besoin accru que l'Union puisse intervenir dans les grands problèmes qui émergent au niveau international.

Par son élargissement, l'Union Européenne, a contribué à l'épanouissement de la paix, du bien-être et de la démocratie. Par la consolidation du Parlement Européen, qui s'est faite par étapes, et par le nouveau rôle reconnu aux Parlements nationaux, on peut dire que la phase du soi-disant déficit démocratique est maintenant dépassée, une phase qui a caractérisé en fait les premiers pas de l'intégration européenne.

Néanmoins, nous sommes tenus d'aborder tous ces problèmes avec beaucoup d'attention, puisque, sans aucun doute, l'avenir de l'Union Européenne dépend aussi de l'expansion des mécanismes de la démocratie et il est important de dire ces choses-là, ici, sous le dôme d'un bâtiment qui était une enseigne de l'absence de démocratie.

On a exprimé ici des positions vis-à-vis desquelles je me permets à mon tour d'exprimer mon désaccord. L'on considère comme bien compris qu'en Europe il existe des contradictions: certains aspirent à une Europe interventionniste. Mais je ne crois pas qu'ici, parmi nous, il y ait quelqu'un qui puisse croire que les difficultés actuelles et les contradictions actuelles ont déjà été réglées de manière négative. Et bien, j'espère que non.

Moi, je viens d'Italie, un pays qui n'est pas uniquement le pays de Machiavel, qui fut l'inventeur de la politique en tant que science autonome, mais c'est aussi le pays du Traité de Rome que nous avons marqué à l'occasion du cinquantenaire et je pense qu'un retour à cet esprit-là, aux intentions généreuses des hommes d'Etat d'il y a 50 ans, ne saurait que nous faire du bien, à nous et à l'Europe à la fois. Les parlements doivent s'équiper d'instruments pour pouvoir exercer leurs pouvoirs : pour réaliser un contrôle efficace sur les gouvernements et cela dans la phase de formation du droit communautaire, pour assurer la conformité de la législation interne aux normes communautaires, enfin, pour assumer le nouveau rôle – je souligne - confié par le mandat conféré par le Conseil européen de juin dernier à la Conférence intergouvernementale de juin dernier. En vue, évidemment, d'une évolution de la coopération entre les Sénats de l'Union et, plus généralement, l'échange d'expériences et de connaissances qui est en train d'acquérir une importance politique toujours croissante.

C'est dans cette perspective que le Sénat italien a pris part avec satisfaction, à côté du Sénat français et de l'Assemblée Nationale de Hongrie, à un programme communautaire qui était destiné à consolider les capacités administratives de Sénat de Roumanie.

Ce jumelage fut une occasion nouvelle de consolider les liens historiques profonds qui existent entre nos pays, en vue de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, une adhésion que l'Italie a toujours soutenue avec chaleur et qu'elle a salué avec satisfaction en ratifiant parmi les premiers pays le Traité d'Adhésion.

Le projet, auquel nous avons travaillé pendant dix-huit mois et qui comportait une centaine de jours de présence de nos experts en Roumanie et trois visites d'étude faite à Rome par des sénateurs et des fonctionnaires roumains, ce projet a été marqué par trois éléments qui ont contribué à la parfaite réussite du jumelage. Tout d'abord, le climat d'une coopération pleine et ouverte qui a permis une répartition des tâches suivant le caractère spécifique de la contribution de chacun ensuite, l'intérêt extraordinaire et l'engagement du Sénat roumain, de ses membres et de son personnel, que nous avons pu constater lors des différentes visites d'étude faites à Rome, tout comme la composition spéciale du partenariat - outre la France et l'Italie, un nouveau membre, l'Hongrie, un pays et un parlement qui ont contribué considérablement au rapprochement rapide des normes européennes.

Je voudrais conclure, en formulant le vœu que l'activité d'assistance accordée aux Parlements puisse se développer de manière fructueuse. Je considère qu'en outre l'apport purement technique, la coopération et l'assistance ont une valeur politique et institutionnelle remarquable. Et je considère que c'est aux Sénats que revient un rôle très important dans ce domaine. Les Chambres hautes tiennent un rôle de première main dans le processus de formation du droit communautaire et dans sa transposition en droit national, tant lorsqu'elles agissent comme représentantes des collectivités territoriales que lorsqu'elles ont le caractère de chambre de réflexion.

Il existe un projet à un stade avancé qui concerne l'échange permanent d'informations entre la Commission européenne et les Parlements sur des projets d'assistance aux Parlements financés par l'Union. Mon vœu c'est que les Sénats de toute l'Europe puissent collaborer et de manière toujours plus étroite en partageant leur expérience avec les Parlements des pays voisins de l'Union Européenne, des pays d'Afrique, d'Amérique

latine ou d'Asie, en établissant des rapports de collaboration et d'amitié. C'est de cela que l'Europe et les peuples européens ont besoin.

Je vous remercie.

Président Nicolae Vacaroiu

Nous remercions le Vice-président du Sénat italien, Caprili, pour son intervention substantielle soutenue ici devant nous. Tout d'abord, à propos de notre première approche concernant la bonne gouvernance, l'Italie a une riche expérience à cet égard et une multitude d'instruments et de mécanismes qu'elle sait utiliser. Comme vous l'avez remarqué, il existe aussi une préoccupation pour l'avenir concernant la découverte de nouveaux mécanismes et procédures par lesquels le contrôle sur l'exécutif puisse devenir encore plus efficace, plus consistant. C'est un aspect important à retenir, car cette préoccupation, nous tous l'avons, ce qui ressort d'ailleurs de nos discussions. Monsieur le Vice-président Caprili s'est rapporté dans son intervention au deuxième volé de nos débats que nous allons aborder rapidement. D'ici là je vous prie de me permettre de dire moi aussi quelques mots.

A mon opinion les interventions des chefs de délégation ont mis en évidence une ample variété de pratiques utilisées et de nature à faire augmenter la contribution des Sénats à une meilleure gouvernance, à la transparence, à la croissance de la responsabilité. Certes, les idées formulées au cours de cette réunion répondent à l'impératif de l'adaptation de nos Sénats aux nouveaux défis. Tant en ce qui concerne l'accomplissement du mandat constitutionnel que nous avons au plan intérieur, mais aussi en ce qui concerne l'affirmation normale, toujours plus puissante, des chambres supérieures des parlements. *Pourquoi ?* Parce qu'il nous faut devenir dans un laps de temps assez bref l'un de principaux auteurs de l'édification européenne. N'oublions pas que les Sénats, la totalité des Sénats à peu près, impose des conditions, cela impose un âge un peu plus élevé ce qui veut dire un âge qui suppose de l'expérience accrue par rapport à la Chambre des Députés, la préoccupation de faire en sorte qu'à l'intérieur des Sénats on retrouve une

large structure de professions bien représentée qui puisse connaître les réalités de la société et évidemment en connaissant les réalités, y compris par l'activité déployée dans les circonscriptions électorales, pour que nous puissions contribuer à l'élaboration d'une législation de bonne qualité, à la création de mécanismes de suivi de l'application de la législation adoptée et, en même temps, poursuivre une collaboration permanente entre la Chambre basse et la Chambre haute, ce qui constitue une obligation à mon avis tout comme il est obligatoire d'avoir une coopération et un dialogue permanent, même si l'on est des adversaires politiques, entre le gouvernement, enfin le premier ministre et le président de la Chambre, la présidence du Sénat et la présidence de la République et les autres institutions puisqu'en fait par notre statut, par nos règlements nous représentons ici le Sénat dans les relations avec toutes les autres institutions fondamentales et importantes de la société.

L'on a en même temps constaté l'existence de nombre de problèmes spécifiques et nombre de collègues ont présentés ici des idées intéressantes. Je suis d'ailleurs convaincu du fait que vos interventions seront réunies dans un volume que vous allez recevoir chacun dans les meilleurs délais, après quoi nous allons étudier les textes avec grande attention et certains d'entre eux, les plus intéressants, nous allons manifester notre préoccupation pour les appliquer dans notre activité.

Certes, nous sommes déjà - si vous voulez - à la fin de ce volet et s'il y a des interventions en marge des allocutions présentées par les chefs de délégations, je vous prie de le dire. S'il n'y en a pas, nous mettons donc un point à ce volet et passons au deuxième qui se réfère à **la consolidation de la capacité administrative des Sénats - exemples de bonnes pratiques**. Je vais vous prier d'être d'accord puisque récemment la Roumanie a traversé un pareil projet de consolidation de sa capacité administrative du Sénat et j'affirme, moi et non seulement moi, mais tous ceux qui ont participé et ceux qui ont assisté à notre session finale, une session qui fut un succès, où tous les projets ont été mis en œuvre, je vais donc vous prier de me permettre d'ouvrir le volet suivant en vous présentant brièvement l'expérience de la Roumanie.

Distingués Présidents et Vice-présidents des Sénats, Chers collègues, Vos Excellences, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs,

J'ai en premier lieu la satisfaction spéciale de constater que, en plus du sujet de base vous avez accepté d'introduire ce point à l'ordre du jour, un point que je considère particulièrement intéressant et qui vise des pratiques utilisées dans l'accroissement et la consolidation de la capacité administrative des Sénats.

Je dis satisfaction puisqu'il y a un mois seulement l'on voyait se matérialiser le projet de jumelage institutionnel PHARE et intitulé « *Consolidation de la capacité administrative du Sénat de la Roumanie* ». C'était le premier projet de coopération de cette envergure initié par le Sénat de la Roumanie, et financé par l'Union Européenne, un projet qui avait comme support un consensus qui a prouvé premièrement son utilité : le Sénat de France, avec l'implication directe de Monsieur le Président Christian Poncelet, le Sénat italien, avec l'implication des deux présidents, celui qui avait le mandat antérieur et celui qui a le mandat présent, auxquels s'est jointe l'Assemblée Nationale de la Hongrie.

Les appréciations étaient spéciales de la part de nos collègues de Bruxelles, de la part des partenaires des jumelages, de la part des institutions roumaines impliquées et je peux vous dire qu'on a déployé quelques 58 activités dans un laps de temps de dix-huit mois. Ces activités ont visé, finalement, l'amélioration de la capacité administrative du Sénat de la Roumanie qui est devenu capable de mieux développer sa coopération avec les Parlements nationaux des pays membres de l'Union Européenne.

À ce propos, il y a plusieurs éléments que je voudrais souligner :

Ce projet a eu pour principal objet, l'augmentation de la capacité administrative, l'adaptation et la mise en pratique des réglementations performantes des parlements nationaux des Etats membres de l'UE, de nature à assurer au Sénat un niveau élevé d'activité, celui des pays ayant une riche expérience dans le domaine.

Comme je viens de le dire, au succès de ce projet ont contribué les Sénats de France et d'Italie, l'Assemblée Nationale de Hongrie et je me réjouis de pouvoir vous dire que tous mes collègues du Bureau Permanent du Sénat de Roumanie, les présidents de commissions, le Secrétaire Générale, le secrétariat technique du Sénat. Je dois vous dire que 80 % de notre personnel sont de fonctionnaires publics qui ont été instruits dans le

droit communautaire et ont été mis au courant de tout ce que veut dire la nouveauté en la matière.

Certes, ce fut une des grandes réalisations du projet et toujours dans le cadre de ce projet, nous avons mis en place une nouvelle structure spécialisée - la Direction des affaires européennes. Nous avons été préoccupés par cette idée. Nous sommes maintenant dans la phase où la structure d'organisation de cette direction, le schéma d'organisation, contient un personnel de haute qualité ayant passé un concours.

Il faut qu'en même temps je mentionne que c'est toujours pas l'intermédiaire de ce projet que l'on a mis au point le projet de loi sur la collaboration entre le Parlement, spécialement le Sénat, et le gouvernement dans le domaine des affaires européennes.

Ce consortium est venu avec un grand nombre d'amendements partant d'une étude comparative sur la base de l'expérience de tous les Etats membres ayant une riche expérience au sein de l'Union Européenne. Et je peux vous dire qu'il s'agit d'un projet de loi moderne et que nous espérons pour très prochainement voir adopter et entrer en vigueur.

Pas en dernière instance, l'on a produit une modification spectaculaire dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Il s'agit de l'application de programmes spécifiques d'ordinateur, dans la relation non seulement avec les institutions au plan intérieur, mais aussi dans la relation avec le Parlement Européen, avec la Commission Européenne.

Certes, l'action déclenchée il y a dix-huit mois devait porter des fruits, on l'attendait. Ce qui nous a réjoui beaucoup c'est que, à mesure que le programme évoluait, toute une série de programmes ont été mis en œuvre et de cette manière dans la phase actuelle on a un plan de déroulement et vers la fin du mois de novembre probablement on verra prendre fin l'ensemble de ce projet complexe.

Je peux donc affirmer que ce fut un succès, ce fut une preuve de la manière dont peuvent coopérer les Sénats entre eux. Les parlements nationaux, comment qu'ils peuvent s'entraider ! Et nous avons reçu dans ce laps de temps une aide substantielle qui nous sera particulièrement utile dans l'amélioration de notre activité.

Je vais remercier en premier lieu le Sénat français, le Sénat italien, l'Assemblée Nationale hongroise tout comme la Commission Européenne de Bruxelles qui a été en

permanence à nos côtés, tout comme je veux remercier nos collègues, les Sénateurs, qui se sont impliqués sérieusement dans cette action.

Comme vous le voyez, j'ai été assez bref et je vous ai fourni uniquement les principaux éléments d'une intervention. S'il y a des questions, évidemment, on se tient à votre disposition.

Je vais prier maintenant Monsieur le Président Christian PONCELET, qui est l'un des auteurs de ce projet, s'il est d'accord, de nous dire quelques mots à-propos de ce projet et de l'appui que la France nous a accordé dans le déroulement avec succès du projet.

Christian PONCELET,
Président du Sénat de la République française

Monsieur le Président du Sénat roumain, Cher Nicolae,

Mes chers collègues, Mesdames et messieurs, Chers amis,

Consacrer l'une de nos réflexions à la question du renforcement de la capacité administrative des Sénats, est une excellente idée, puisque, le 5 septembre dernier, ici même, à Bucarest, a eu lieu la cérémonie de clôture du programme de jumelage européen dont l'objectif était précisément le renforcement des capacités administratives du Sénat de Roumanie. L'objectif était ciblé. Trois parlements des pays membres de l'Union Européenne s'étaient associés : le Sénat italien, l'Assemblée Nationale de Hongrie et le Sénat français.

Je voudrais rapidement rappeler les grandes lignes de ce jumelage pour en souligner l'étendue et la complexité avant d'essayer ensuite de tirer, très rapidement, rassurez-vous, quelques leçons de ce que nous pouvons considérer comme un nouveau succès de la coopération parlementaire.

Le projet qui s'est déroulé sur dix-huit mois, poursuivait cinq objectifs :

Il s'agissait d'abord d'améliorer les procédures législatives et de créer des mécanismes pour le suivi et l'application de l'acquis communautaire.

Le deuxième objectif, consistait à améliorer le travail des commissions parlementaires au bénéfice des sénateurs qui en sont membres et d'établir ainsi une coopération avec les observateurs, puis les représentants roumains au Parlement Européen.

Il fallait ensuite, mettre en place une stratégie en matière de gestion, des ressources humaines, incluant le recrutement, la formation, l'affectation, l'avancement et la rémunération du personnel, de manière à créer une administration parlementaire et efficace et motivée, indispensable au bon fonctionnement à moyen et au terme de l'assemblée. Avoir foi en la mission qui vous est confiée.

Quatrièmement, l'objectif consistait à créer un système de gestion intégrée de la documentation du Sénat avec l'aide des nouvelles technologies de l'information.

Cinquièmement, enfin, il s'agissait de renforcer les capacités opérationnelles de la Direction des relations internationales et de la Division des affaires européennes, créée au cours de ce programme.

Pour mettre en œuvre ce programme, des moyens importants ont été dégagés: plus d'une centaine de missions d'experts, de plus ou moins longue durée, se sont en effet succédées au Sénat de la Roumanie en provenance des parlements français, hongrois et italien qui ont également accueilli plusieurs visites d'étude. La participation active et personnelle de près de 50 sénateurs roumains a en outre permis de prendre pleinement en compte les dimensions politiques du renforcement des capacités du Sénat de Roumanie.

J'ajoute que les jumelages institutionnels du programme PHARE de l'Union Européenne ont cette – remarquable - particularité que les responsables du programme ont une obligation de résultat. Activité par activité, une batterie d'indicateurs définis à l'origine du programme ont permis de vérifier que les résultats initialement prévus étaient bien atteints.

Au-delà de ces chiffres je crois que nous pouvons constater plusieurs sujets de grande satisfaction.

Satisfaction, d'abord, de constater que l'Union Européenne s'implique de façon de plus en plus importante dans des programmes de soutien aux institutions parlementaires. Pendant trop longtemps, on a considéré que la gouvernance et la réalisation d'un Etat de droit ne concernaient que les exécutifs, oubliant tout simplement que les lois sont votées par le législateur et que l'efficacité de ces lois, c'est-à-dire leur pérennité dans le temps,

dépend à la fois de la sagesse des parlementaires –certes - mais aussi de la qualité de l'instrument technique que constitue une fonction publique parlementaire. Enfin, l'élu et les administrateurs sont ainsi liés dans une même mission qui consiste bien sûr à valoriser la loi et faire ainsi qu'elle soit acceptée et bien appliquée.

Satisfaction, ensuite, d'avoir pu travailler en pleine coopération, et avec une naturelle intimité, avec des partenaires comme le Sénat italien et l'Assemblée Nationale de Hongrie. Ces coopérations entre Européennes, États fondateurs ou nouveaux membres de l'Union européenne, chambres basses et chambres hautes, illustrent avec éclat la réalité du projet européen dont on vient de fêter – tout récemment - le 50ème anniversaire. Satisfaction, encore, parce que ces efforts ont porté leurs fruits: la Roumanie a retrouvé sa famille européenne début 2007. L'aide dont elle a bénéficié à cette occasion de la part des États déjà membres montre que la solidarité est encore une valeur européenne. Je m'en réjouis.

Satisfaction, enfin, parce qu'il s'agissait de renforcer une Chambre haute et le bicamérisme dont le rôle est, selon moi, essentiel en démocratie.

Mais comment pouvons-nous, chers amis, maintenant prolonger une telle entreprise de renforcement de la capacité administrative des Sénats ?

- il est clair, tout d'abord, qu'une opération du type de celle que je viens de décrire – au bénéfice de la Roumanie - n'aura plus guère l'occasion de se présenter à court terme, à très court terme – dirais-je. Elle concernait en effet un Parlement bicaméral d'un État en voie d'adhésion à l'Union européenne ;

- il nous faut donc envisager d'autres pistes de réflexion et je ne veux, à ce stade de nos travaux, que formuler quelques suggestions dont nous pourrions débattre.

S'agissant tout d'abord de nous-mêmes, membres de l'Association des Sénats d'Europe, il me semble que nous pourrions mieux nous informer mutuellement de nos actions de coopération dans le monde.

Nous pourrions également envisager de mener des coopérations conjointes à destination des Chambres Hautes de pays qui en manifesteraient la demande.

Nous pourrions à cet effet désigner des correspondants susceptibles d'échanger des informations et de se contacter afin d'examiner la possibilité de répondre conjointement, selon les cas et si cela peut être utile, aux demandes, appels d'offres ou projets de

programmes de tous genres concernant le renforcement de la capacité d'action de Sénats extérieurs à la zone de l'Association des Sénats d'Europe. A ce moment où je parle, il y a déjà des demandes qui nous sont adressées.

Je suis aussi convaincu que la communication sur ces coopérations pourrait être améliorée, par exemple, via leur diffusion sur nos sites Internet respectifs.

Je souhaite, enfin, que nous puissions œuvrer ensemble à la promotion du bicamérisme dans les autres régions du monde.

Voilà, mes chers amis, les quelques réflexions que je souhaitais formuler à la lumière de l'expérience que nous avons proposée, qui a été réalisée et qui a porté satisfaction.

Pour terminer, je voudrais adresser tous mes remerciements au Sénat roumain et à son Président pour le merveilleux accueil qui nous a été réservé dans cette belle capitale roumaine.

Et lorsqu'il s'agit cette fois d'hospitalité, cher Nicolae, permettez-moi de dire que le Sénat roumain n'a pas besoin de renforcement de ses capacités administratives ! C'est même un exemple à suivre !

Merci de votre attention.

Au revoir!

Président Nicolae Vacaroiu

Je remercie beaucoup le Président Poncelet des appréciations remarquables que vient de formuler à l'adresse du Sénat de Roumanie et je veux en même temps, Monsieur le Président, vous remercier de votre exposé tellement riche en substance.

S'il m'était donné de tirer une conclusion, Monsieur le Président, vous avez dit que nous sommes une Association des Sénats, nous sommes libres à transmettre de l'information, à communiquer, mais dans le cadre de cette Association, qui est devenue déjà une famille, nous avons des choses particulièrement intéressantes. Dire ce que vous pensez, si l'un de nos collègues demandait l'aide des autres collègues. Si l'Association des Sénats ou les membres de cette Association des Sénats et ce qu'ils pourraient faire font vis-à-vis d'un certain problème d'ordre intérieur et évidemment on peut à n'importe quel moment organiser une manifestation.

Prenons un exemple : il y a une année – par exemple – en Roumanie il y aurait eu quelqu'un qui disait qu'il faut renoncer au Sénat pour économiser de l'argent. C'est à peine au moment où la crise est intervenue qu'on a constaté quelle était l'importance de l'existence du Sénat. Il y aurait beaucoup – beaucoup – de choses à dire dans ce domaine, c'est un bon commencement et j'affirme une fois de plus que ce projet a constitué pour nous un exemple de collaboration efficace au niveau de nos sénats.

Je vous consulte maintenant si au deuxième volet de nos débats il y a des interventions ou des questions.

Bon, alors c'est un bon point de départ. Cela est suffisant je pense.

Je vous propose maintenant de passer à la discussion de la **Déclaration finale de la Présidence**. Comme vous le savez, à Prague, on a décidé que, lorsqu'on adopte le document final des sessions de l'Association, ce texte s'appelle *déclaration finale de la présidence*. Des amendements ont été formulés en marge de notre projet, même au cours de cette dernière journée, la Roumanie, mais aussi la France et l'Italie et un texte a été élaboré – vous l'avez déjà sur vos tables. C'est un texte qui se réfère aux principes généralement valables. Je vous consulte alors, pour savoir si vous avez des interventions à faire en marge de ce projet de déclaration.

S'il n'y a pas d'interventions, j'affirme que l'on a tenu compte pratiquement de tous les amendements formulés et que le texte a été bien rédigé. Evidemment il existe une **Déclaration de l'Association des Sénats lors de sa 9^{ème} Réunion**. Ce document reste dans nos archives et fera partie de la brochure que nous allons faire éditer et diffuser. La déclaration sera offerte à la presse roumaine aussi ; si vous voulez, vous pouvez le faire pour la presse de vos pays, ce qui serait un geste bien venu à mon avis. J'imagine que cela permet d'inculquer dans la tête des gens l'idée qu'une Association des Sénats existe en Europe, qui vient avec des idées et avec de solutions, qui vise justement la consolidation de la démocratie en Europe, la réalisation d'une Europe unie, l'accroissement du rôle des parlements nationaux, appelés à tenir un rôle toujours plus important dans l'adoption des décisions au niveau des institutions européennes.

Je vous demande une fois de plus : Est-ce qu'il y a des observations? Est-ce qu'il y a des interventions? Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions et considérons que la déclaration finale a été adoptée en unanimité.

Chers collègues,

Nous approchons la fin de cette réunion et évidemment on pense comme d'habitude, à l'avenir; à ce qui adviendra l'année prochaine, et c'est pour cela que je vous prie de me permettre de vous informer que lors de la réunion précédente le Conseil Fédéral d'Autriche a lancé une invitation concernant l'organisation de la 10^{ème} Réunion Ordinaire de l'Association des Sénats d'Europe à Vienne.

Aujourd'hui, dans la matinée, vous avez été tous d'accord avec la tenue d'une Réunion Extraordinaire, comme réponse à l'aimable invitation formulée par Monsieur le Président MIRONOV, le Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération Russe.

Permettez-moi donc d'offrir maintenant la parole à Madame HASELBACH qui est Vice-présidente du Conseil Fédéral de l'Autriche pour nous présenter ce point.

Anne-Elisabeth Haselbach,

Vice-présidente du Conseil fédéral de la République d'Autriche

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Plus les Parlements et leurs membres sont confrontés à un nombre croissant de défis, plus il est nécessaire de procéder à un échange d'information, de discuter à propos des modalités d'atteindre les meilleures pratiques, pour obtenir des connaissances concernant les intentions de l'Union Européenne et beaucoup d'autres choses.

La création de l'Association des Sénats d'Europe nous a fait en maintes occasions de comprendre l'évolution des systèmes actuels et la possibilité d'améliorer nos activités quotidiennes. Cela nous a montré comment bénéficier de l'expérience et de la spécialisation de nos voisins pour assurer une plateforme capable de conduire à la solution des problèmes importants.

Les 9 réunions de jusqu'à présent, celle actuelle aussi, ont mis en évidence le succès de l'Association des Sénats européens et c'est pour cela, mesdames et messieurs, que j'ai le grand honneur et le grand plaisir d'inviter au nom du Conseil Fédéral de l'Autriche, à la 10^{ème} Réunion qui se tiendra l'année prochaine à Vienne. Je voudrais suggérer que cette réunion se concentre sur la contribution des technologies de l'information et de la communication au processus législatif. Et cela, pour voir quelle est la mesure dans laquelle nos deux chambres, le personnel et les élus, sont familiarisés aux technologies respectives, s'ils disposent de technologies définies dans leurs activités.

Nous voudrions également apprendre quelles sont les mesures que vous envisagé à prendre à moyen terme en ce sens.

Je vais donc encore une fois donner expression à l'espoir du Conseil fédéral autrichien, de vous accueillir tous lors de notre rencontre de l'année prochaine à Vienne.

Merci.

Président Nicolae Vacaroiu

Nous remercions Madame la Vice-présidente. Je suis convaincu que nous allons tous trouver des solutions pour avoir la possibilité d'être présents dans votre superbe capitale Vienne.

Je vais maintenant chers amis vous prier de donner la parole à Monsieur le Président MIRONOV de la part du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération Russe. Monsieur Président, vous avez la parole :

Serguei Mihailovic Mironov,

Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération Russe

Monsieur le Président, je voudrais remercier, en tout premier lieu, tous les participants à cette rencontre d'aujourd'hui. Vous remercier vous, Monsieur le Président Văcăroiu, de la détermination d'adopter l'invitation d'organiser cette 11^{ème} réunion extraordinaire en 2008, au mois de novembre en Russie.

Chers collègues,

Si j'ai bien compris, nous allons discuter en détail l'invitation à Vienne. J'estime que celle-ci sera valable pour la première partie de l'année 2008 et, par voie de conséquence, j'ai l'intention de vous inviter vous tous au mois de novembre. J'aimerais bien fixer la date, mais on le fera par courrier sinon à Vienne, au cours de la première moitié de l'année. Mais enfin, pour ce qui est du sujet de cette réunion extraordinaire, je tiens à vous informer que je vais envoyer des lettres et j'attends vos réponses précisant des propositions de sujets formulées par vous-mêmes pour cette réunion. L'agenda final sera ensuite discuté à Vienne. Aujourd'hui, dans cette session, je pensais que si l'on pense au 15^{ème} anniversaire du Conseil de la Fédération c'est déjà une bonne tradition et que nous devrions, par voie de conséquence, convoquer cette séance au siège même de la chambre supérieure. Je vais donc vous proposer la tenue de cette 11^{ème} Réunion Extraordinaire à Saint-Pétersbourg et j'ai plusieurs raisons pour dire ces choses-là. Tout d'abord, c'est ma ville natale. Et je représente la ville de Saint-Pétersbourg au Conseil de la Fédération. Je suis plutôt un citoyen de Saint-Pétersbourg que de Moscou. En ce qui concerne l'architecture, j'estime que ma ville est plus belle que Moscou. Mais il y a encore une raison: j'ai déjà parlé du 15^{ème} anniversaire du Conseil de la Fédération - la chambre haute de Russie a été créée en 1993, mais le prototype du Conseil de la Fédération était le Conseil d'Etat de l'Empire Russe. Un organisme consultatif de l'époque où il n'y avait pas de demandes de l'Etat et même après la création de la Douma d'Etat, le Conseil d'Etat a continué de fonctionner et je peux vous informer qu'il existe un tableau peint par Repine et qui décrit une séance du Conseil d'Etat sous la direction de l'Empereur Pierre. C'est pour cela que je vais vous proposer de tenir cette session dans le bâtiment du palais Mariinski de Saint-Pétersbourg, bâtiment qui a vu la naissance du système bicaméral en Russie.

Puis, maintenant, en tant que représentant du Conseil de la Fédération, je vous remercie tous d'avoir accepté cette invitation à tenir la 11^{ème} Réunion extraordinaire en Russie.

Pour tous les autres détails techniques, je pense qu'on peut les discuter au niveau bilatéral et, finalement, lors de notre réunion de Vienne.

Je voudrais enfin, remercier les organisateurs de cette rencontre. Je veux remercier les sénateurs roumains et Monsieur Văcăroiu, tout comme la vice-présidente du Sénat roumain.

Je vous remercie beaucoup chers collègues.

Président Nicolae Vacaroiu

Je pensais en certains moments qu'on pouvait quand même organiser plusieurs réunions d'ici-là pour pouvoir affirmer que finalement on aura le 15^{ème} anniversaire à la 15^{ème} réunion.

Anne-Elisabeth Haselbach,

Vice-présidente du Conseil fédéral de la République d'Autriche

Lorsque je parlais de l'année prochaine, je n'ai pas précisé la date. En effet, chers collègues, nous serions très heureux d'apprendre que vous pouviez venir à Vienne du 17 à 19 avril l'année prochaine et en tout cas, on vous remercie.

Président Nicolae Vacaroiu

Nous vous remercions à notre tour de cette précision qui est particulièrement importante, puisque chacun de nous doit avoir son calendrier bien mis au point. Le délai paraît un peu éloigné, mais il n'est pas du tout éloigné.

Chers collègues, Chers membres du corps diplomatique,

Nous sommes arrivés à la fin de nos débats. Permettez-moi de vous dire quelques choses en conclusion de notre réunion.

Avant tout, je dirais pourtant, que j'aurais bien aimé avoir à notre disposition au moins une journée, ne fut-ce qu'une journée de fin de semaine pour pouvoir faire en sorte qu'outre la journée de notre réunion, nous puissions voir certains aspects du pays dans lequel on tient cette réunion des Sénats. Cela ne veut pas dire nécessairement de

l'agrément, mais au contraire c'est de l'information et de la perception des réalités et beaucoup d'autres choses encore.

Je regarde maintenant dans le programme de demain. Déjà plus de la moitié de nos collègues sont tenus de nous quitter pendant la nuit déjà et je pense qu'il aurait été utile qu'ils puissent participer également au programme de demain, un programme culturel, un programme qui a son poids historique. Nous espérons pouvoir réussir à l'avenir, notamment à Vienne, à Saint-Pétersbourg. Ce serait dommage en fait d'aller à Saint-Pétersbourg et de ne pas pouvoir profiter au moins une journée pour pouvoir repasser par l'Hermitage, ne fut-ce que pour cela.

Chers collègues,

Notre réunion d'aujourd'hui nous a offert l'occasion de développer et d'approfondir le dialogue au sujet de l'importance qui revient au Sénat, aux chambres hautes des parlements, dans une société démocratique.

Le débat en marge du principal thème qui est la garantie de la transparence et de la responsabilité des gouvernements ont mis en évidence l'importance que nous devons accorder à l'efficacité des mécanismes de contrôle parlementaire sur l'exécutif en tant qu'expression définitoire de l'Etat de droit et en tant qu'une condition fondamentale d'une bonne gouvernance.

La transparence et la responsabilité de la gouvernance ne sauraient être garanties que par la garantie de larges représentativités ainsi que par la promotion des intérêts des communautés locales.

Le mandat confié par les citoyens, en tant que détenteurs d'origine du pouvoir politique, légitime du point de vue démocratique l'exercice du contrôle parlementaire et permet, en même temps, de décourager une certaine initiative gouvernementale qui ne saurait pas de nature à correspondre à l'investiture.

Personnellement, je considère que les échanges périodiques d'opinion fondés sur la problématique des rapports entre les chambres supérieures et l'exécutif sont particulièrement utiles. Je pense qu'il est opportun de les continuer, de les approfondir même.

Parlant des perspectives de l'évolution actuelle de l'Union Européenne, je voudrais souligner la signification de la proche réunion des chefs d'Etat et de gouvernements de Lisbonne, appelée à approuver le Traité de Réforme, un document qui va conférer aux parlements nationaux un rôle consolidé dans l'examen des propositions législatives au niveau communautaire. Dans ce contexte, je voudrais souligner le rôle décisif que peut tenir la coopération interparlementaire, y compris dans le cadre de l'Association des Sénats d'Europe, dans la promotion, par le biais des institutions que nous représentons, d'une position fondée sur des thèmes européens harmonisés au niveau national, mais aussi de solutions législatives en mesure de transposer de manière adéquate les normes juridiques communautaires.

Mesdames et messieurs,

Nous sommes à la fin de débats qui ont confirmé une fois de plus, que l'Association des sénats d'Europe en ferait un cadre bénéfique de communication, de connaissance réciproque et de coopération.

Au cours de cette réunion, on a mis en évidence les valeurs du système bicaméral qui, en dépit des différentes traditions parlementaires de nos pays, peut conférer une qualité de plus aux actes normatifs, y compris, par l'appropriation des points de vue soutenus par la société civile dans le cadre de débats publics.

La rencontre avec vous a permis au Sénat roumain d'enrichir son expérience. Je considère également que la discussion portant sur la consolidation de la capacité administrative du Sénat peut constituer un point de départ dans une approche mieux structurée des valeurs de l'Association que nous représentons.

Une autre direction d'action qu'il est important de développer – à mon avis – sous l'égide de l'Association, **c'est la promotion de la diplomatie parlementaire**. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons récemment reçu et que nous avons déjà discuté avec une partie de vous, si je ne me trompe, avec Monsieur Mironov, avec le Président Christian Poncelet aussi, nous avons donc reçu une intéressante proposition de coopération de la part du Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoora et Assemblées équivalentes de l'Afrique et du monde arabe. Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, de faire en sorte que lors de l'une de nos réunions suivantes, peut-être le temps ne le permet pas d'ici la réunion de Vienne, mais si le Président Mironov est

d'accord, on pourrait quand même trouver une formule dans l'automne, pour inviter deux ou trois représentants de cette association à participer en qualité d'observateurs, si le Président Mironov le considère nécessaire, évidemment, et cette occasion permettrait aussi de discuter une formule de possible coopération pour l'avenir.

Chers collègues,

Permettez-moi, en conclusion, de remercier, au nom des membres de l'Association, le Conseil Fédéral de l'Autriche pour l'initiative d'organiser la 10^{ème} réunion de l'Association en 2008 et, respectivement, le Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération Russe pour l'initiative concernant une session extraordinaire l'année prochaine en automne.

Je veux adresser, également, de chaleureux remerciements à toutes les délégations participantes, aux invités de la part du Bureau permanent, aux membres de la délégation roumaine, tout comme aux collaborateurs du personnel du Sénat et aux interprètes pour les bonnes conditions assurées au déroulement de cette réunion.

Chers collègues, Chers invités,

Nous sommes déjà assez près de 17h30. Comme vous le savez, au programme figure une conférence de presse des chefs de délégations, une très brève conférence de presse. On va voir s'il existe aussi des questions. Nous avons beaucoup de choses à répondre, évidemment on est bien prêts pour cela. La conférence aura lieu à 18 heures. D'ici-là, permettez-moi de vous inviter à toute une petite pause de café.

C'est ici, dans une salle à côté. Jusqu'alors, j'invite les chefs de délégation qui participent à la conférence dans mon bureau pour prendre un jus de fruits et un petit café tout en échangeant des impressions.

Je vous remercie, une fois de plus, vous tous de votre participation et permettez moi de déclarer close la 9^{ème} Réunion de l'Association des Sénats d'Europe, tenue à Bucarest.

Merci une fois de plus de votre participation !